

# Témoins

Revue trimestrielle du SNJ-CGT  
Nouvelle série - N° 60 - novembre 2015 - février 2016 - 2,30 €

# 60

# QUELLES ENTREPRISES DE PRESSE POUR DEMAIN ?



Syndicat national des journalistes CGT  
263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex  
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45  
Courriel : [snj@cgt.fr](mailto:snj@cgt.fr) – Site Internet : [www.snjcgf.fr](http://www.snjcgf.fr)

# Nos métiers

## EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site [www.audiens.org](http://www.audiens.org)



## RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arcco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

## ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès..., des garanties sur-mesure, collectives et individuelles adaptées aux spécificités des professions.

## ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

« LA RETRAITE, IL N'EST JAMAIS TROP TÔT POUR FAIRE LE POINT SUR SA SITUATION. »

Dès 45 ans, Audiens vous propose de rencontrer un conseiller pour un entretien information retraite, gratuitement. Il vous suffit de nous contacter pour prendre rendez-vous.

Tél : 0 800 885 604  
e-mail : [infoactifs@audiens.org](mailto:infoactifs@audiens.org)  
[www.audiens.org](http://www.audiens.org)  
Adresse : Audiens  
74 rue Jean Bleuzen  
92170 Vanves

NB : l'entretien peut s'effectuer dans nos locaux à Vanves ou par téléphone.

## SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissants de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

## MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTE

Le Centre de santé René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, bilans de santé professionnels, centre dentaire, centre optique, centre d'audition.

Il met également en oeuvre des dispositifs de prévention santé pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient.

## CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.

# Un climat malsain

Il y a un peu plus d'un an, la rédaction de *Charlie Hebdo* était victime des balles de tueurs qui cherchaient à porter un coup fatal à la liberté d'expression. Les 10 et 11 janvier, des millions de personnes descendaient dans les rues, un peu partout en France, pour défendre les valeurs de laïcité, de liberté de la presse, et rendre hommage à toutes les victimes des attentats des jours précédents. À Paris, le SNJ-CGT était bien sûr de la manifestation, tout en dénonçant publiquement, avec les deux autres syndicats français de journalistes membres de la FIJ (le SNJ et la CFDT), la présence dans le cortège de chefs d'État ennemis de la presse : le président gabonais, le Premier ministre turc, le Premier ministre israélien, le chef de la diplomatie russe, son homologue des Émirats arabes, le Premier ministre hongrois, le Premier ministre grec de l'époque, qui avait fait fermer la chaîne publique ERT...

## Secret des affaires, état d'urgence...

Fallait-il voir dans ces présences encombrantes un signe pour la suite des événements ? Depuis, on essaie de nous faire avaler, sous couvert de secret des affaires, des atteintes au travail journalistique et au militantisme syndical. Et après les attentats du 13 novembre, tout s'est accéléré : état d'urgence, pouvoirs de police renforcés, contrôle du judiciaire amoindri, militants placés en résidence surveillée... Le gouvernement souhaite désormais la prolongation et même l'institutionnalisation de l'état d'urgence, via une révision constitutionnelle permettant notamment la déchéance de nationalité. Droite et extrême droite applaudissent. Avec la LDH, des syndicats, des associations, etc., le SNJ-CGT est en pointe dans le combat contre ces atteintes aux libertés, prenant part aux différents collectifs, prises de position et manifestations. La dernière en date est celle qui a eu lieu le 30 janvier à Paris. « Les lois associées à l'état d'urgence et le projet de loi prétendant "renforcer la lutte contre la criminalité organisée" sont un pas de plus vers un état policier. Sans preuve d'efficacité aucune », écrivait ainsi le SNJ-CGT dans son appel à manifester.

## Air France, Goodyear : révoltant

Révoltants encore, ces licenciements et ces menaces de condamnation chez Air France pour quelques chemises arrachées. Révoltante toujours, cette condamnation à neuf mois de prison ferme pour les huit Goodyear d'Amiens. Dans ces deux dossiers, on cherche à frapper des salariés – militants de la CGT pour beaucoup d'entre eux – qui défendent leur emploi. La violence patronale qui consiste à mettre des milliers de salariés à la rue pour dégager plus de dividendes, elle, reste impunie. Décidément, le climat est malsain. Le tout dans un contexte de concentration des médias et de restriction du pluralisme qui ne se dément pas. Après *Libération*, *Drahi* s'empare du groupe *L'Express* et de *NextRadioTV*. *Bernard Arnault* s'offre *le Parisien*. *Vincent Bolloré* se paie Canal Plus et multiplie les interventions sur la ligne rédactionnelle. Le 20 janvier, lors de ses vœux au monde de la culture et de la presse, *Fleur Pellerin* lâche qu'elle prépare avec le député *Patrick Bloche* un projet de loi sur « le pluralisme et l'indépendance des médias ». Quelques jours plus tard, *le Monde* en révèle la teneur. La loi disposerait ainsi que « tout journaliste a le droit de refuser toute pression, de refuser de signer un article, une émission, partie d'émission ou une contribution dont la forme ou le contenu auraient été modifiés à son insu ou contre sa volonté. Il ne peut être contraint à accepter un acte contraire à son intime conviction professionnelle. » Bravo pour le principe, reste à connaître les moyens pour faire respecter ce droit. Il est aussi question de l'indépendance vis-à-vis des annonceurs, d'interdire les nominations de copinage et d'intérêt par l'actionnaire dans les organes de direction des médias. Cette loi fera-t-elle écho à la revendication du SNJ-CGT d'un « contrôle des rédactions sur les choix éditoriaux » et de leur droit à s'opposer à des choix éditoriaux et à des nominations ? Après les promesses non tenues du candidat Hollande sur la concentration des médias et le secret des sources, on peut en douter.

**Emmanuel Vire**, secrétaire général du SNJ-CGT  
**Ludovic Finez**, membre du bureau national du SNJ-CGT

**France 2: la surprise du JT**

Un quart d'heure en ouverture. Voilà le temps qu'a consacré le « 20 heures » de France 2 du dimanche 3 janvier à la mort du chanteur Michel Delpech. Il est vrai que, ce jour-là, l'actualité était pauvre. L'Arabie saoudite venait bien d'exécuter quarante-sept opposants au régime, dont un dignitaire religieux chiite, entraînant la rupture des relations diplomatiques avec l'Iran et attisant les tensions au Proche-Orient, mais c'est loin, l'Arabie saoudite, c'est compliqué, l'Arabie saoudite, tandis que Michel Delpech, tout le monde a sur le bout de la langue un de ses refrains : *Quand j'étais chanteur, le Loir-et-Cher, les Divorcés...* Non, franchement, ce soir-là, les rédacteurs en chef de JT de France 2 ont fait preuve d'un grand sens de la hiérarchie de l'information.

**Numéro 23: la surprise du CSA**

Un « abus de droit entaché de fraude ». Qu'est-il arrivé au CSA pour se rebeller ainsi contre le patron de la chaîne de télévision Numéro 23 en lui retirant sa fréquence sur la TNT à compter du 30 juin prochain, puis en rejetant son recours gracieux ? Pascal Houzelot avait fait un peu trop fort, candidatant et obtenant une fréquence dans le seul but de la revendre, pour une somme de 88 millions d'euros. Le CSA pointe « la contradiction entre les engagements financiers et programmatiques qui avaient été pris en 2012 et le comportement ayant conduit, à travers un pacte d'actionnaires avec l'investisseur russe UTH discuté dès mai 2013, à s'obliger à une cession très rapide de la fréquence, en l'occurrence à la société NextRadioTV ». Bon, quand c'est aussi gros, même le CSA est obligé de se fâcher.

**Le Figaro: la surprise du patron**

Quelle belle surprise pour nos consœurs et confrères du *Figaro* pour la fin d'année 2015. La hotte du père Noël leur a réservé un beau mug « Figaro » et un bel ouvrage de photographie. Comme on ne peut pas tout avoir, les enveloppes consacrées aux augmentations salariales collectives, à la participation et à l'intéressement ont royalement atteint le montant de... zéro euro. Voilà sûrement les « mesures novatrices » qu'avait promises la direction pour les négociations salariales, ironisent les élus CGT dans un communiqué titré « On peut quand même dire que les salariés du *Figaro* ont été gâtés en 2015 », accompagné d'une photo du mug et du livre au pied d'un sapin. Ces mesures, dénoncent-ils, « n'auront réussi à satisfaire qu'une seule personne en 2015 : l'actionnaire, qui se félicite de la gestion économique de l'entreprise ». Génée aux entourures, la direction a dû se fendre d'une réponse.

**Témoins**

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication: Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro:

Textes: Pablo Aique, Dominique Candille, Thierry Cerinato, Ludovic Finez, Jean-Bernard Gervais, Claude Gueneau, Jacky Hortaut, Patrick Kamenka, Patrick Pinault, Emmanuel Raoul, Nathalie Simon, Jean Tortrat, Emmanuel Vire.

Photos: Dominique Dionisi, Louis Florin, Patrick Nussbaum, Olivier Tournon/Divergence.

Dessins: Babouse, Lefred Thouron.

Rédaction en chef: Ludovic Finez.

Secrétaires de rédaction:

Lionel Rousseau, Jean Tortrat.

Révision: Francis Ambrois.

Rédaction graphique:

Bernard Rougeot.

Assistante: Nadia Amalou.

Impression: Alligages (01 41 98 37 97).

Commission paritaire: 0916 S 06290.

N° ISSN: 1281-1343.

**COP21: RÉDUIRE LES ÉMISSIONS NOCIVES**



**En cas de changement d'adresse**

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat - snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 - tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

**Témoins**

Nouvelle série, n° 60 novembre 2015 - février 2016

**Sommaire**

**DOSSIER**

- Quelles entreprises de presse pour demain ? ..... 5
- Des grandes manœuvres aux réformettes ..... 6
- Il y a aides et aides ..... 6
- La difficile indépendance des rédactions ..... 7
- Entretien avec Pierre Rimbart: sortir la presse alternative de la marginalité ..... 8
- Entretien avec Julia Cagé: favoriser un petit actionariat démocratique ..... 10

**ACTU MÉDIAS**

- Altice Media: le grand nettoyage ..... 12
- En bref: la complémentaire pigistes est en place; les élections à...; sortie du roman *Kigali-sur-Seine* ..... 13
- France 2: les JRI arrachent des embauches ..... 14
- Infopro Digital: quand les journalistes obtiennent de conserver le fil AFP ..... 15
- LCI: le coût du gratuit ..... 16

**CINÉMA**

- Merci Bernard pour ce bon moment ..... 17

**DÉCRYPTAGE**

- Attentats: les défis posés aux journalistes à l'heure des réseaux sociaux ..... 19
- Quand *la Voix du Nord* donne de la voix contre le FN ..... 22
- Entretien avec Pascal Debay: contre le FN, la CGT a un rôle historique à jouer ..... 24

**JURIDIQUE**

- Carte de presse: le Conseil d'État sépare "promotion publicitaire" et information ..... 26
- Abattement fiscal: le Conseil d'État exclut un rédacteur-graphiste ..... 27
- Patron et schizo, c'est possible ..... 28
- AFP: discrimination syndicale avérée ..... 28
- Prud'hommes: Radio France condamné pour manquement à ses obligations de sécurité ..... 29
- Agence Hospimedia: licenciement annulé par le ministre du Travail ..... 30

**INTERNATIONAL**

- Turquie: la liberté de l'information gravement menacée par le régime Erdogan ..... 31
- L'Europe des pigistes: traitements à géométrie variable selon les pays ..... 33
- Livre: souvenirs d'*Humanité*, version internationale ..... 34
- États-Unis: Mumia Abu-Jamal va mieux mais sa santé reste fragile ..... 35

Téléphone: 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41  
 Fax: 01 55 82 87 45 / Courrier électronique: snj@cgt.fr  
 www.snjcgf.fr / twitter.com/snjcgt



**QUELLES ENTREPRISES DE PRESSE POUR DEMAIN ?**

Création récente du statut d'« entreprise solidaire de presse d'information », chambardement en cours dans la presse magazine pour la répartition des aides, forte augmentation des tarifs postaux, projet de loi *a minima* de sénatrices UDI pour la « reconnaissance juridique du Conseil de rédaction », annonce par Fleur Pellerin d'un projet de loi pour « le pluralisme et l'indépendance des médias »... la presse est en ébullition. Mais peut-on voir dans tout cela une cohérence et un réel projet d'avenir ? Certaines analyses et réflexions suggèrent pourtant des pistes qui méritent d'être explorées.

Dossier réalisé par Ludovic Finez

# Des grandes manœuvres aux réformettes

**L**e ministère de la Culture et de la Communication sera encore pour de longs mois la cible d'un lobbying tenace des organisations patronales de presse. Les aides à la presse sont en effet en pleine refonte. Au lendemain du Conseil des ministres du 2 décembre dernier, *la Croix* donne quelques détails : « De facto, dès 2016, la Poste appliquera une augmentation de tarif de 1 % à la presse d'information politique et générale et de 3 % aux autres titres. Seuls y échapperont les titres ayant de faibles ressources publicitaires : *Libération*, *la Croix*, *l'Humanité*, ainsi que les périodiques comme *le Monde diplomatique* ou *Terra Eco*, auxquels ce type d'aides directes a été étendu cette année, à condition qu'ils n'aient pas été condamnés pour incitation à la haine, à la discrimination et à la violence. » Quelques semaines plus tard, le 20 janvier, lors de la cérémonie de vœux au ministère, Fleur Pellerin estime que « la redistribution de l'effort de l'État nous aura permis de mener à bien deux chantiers : l'élargissement de l'aide aux journaux à faibles ressources publicitaires

à tous les périodiques d'information politique et générale et la création d'un fonds de soutien pérenne aux médias de proximité ».

## “Vaste travail de reclassification”

Surtout, ajoute-t-elle, s'engage un « vaste travail de reclassification de la presse magazine ». À côté des catégories de la « presse d'information politique et générale » et de la « presse de loisirs et de divertissement », déjà existantes, une troisième est en création, celle de la « presse du savoir et de la connaissance », dont la définition des contours promet de belles batailles. Enjeu pour les patrons ? Se voir appliquer la hausse des tarifs postaux la moins élevée possible. Cette dernière est fixée à 1 % par an pendant cinq ans à partir de janvier 2017 pour la première famille, 5 % par an pour la deuxième, et 3 % par an pour la dernière. Dès le 3 décembre, le Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM) fait part de sa « consternation » et de son « immense déception » devant « l'insistance des pouvoirs publics à catégoriser, au-delà de l'acceptable et au nom d'un élitisme qui ne dit pas son nom, la presse pourtant intégralement incluse dans le champ d'application du service public postal ».

## “Entreprise solidaire de presse”

Au chapitre des réalisations récentes figure la création du statut d'« entreprise solidaire de presse d'information », découlant en partie du rapport du député Michel Françaix sur la « modernisation du secteur de la presse », remis en décembre 2014. Le SNJ se félicite alors d'y trouver « certaines propositions proches des [siennes] », tandis que la CGT de l'AFP dénonce les menaces sur l'indépendance de l'agence. « Tout en écartant une privatisation », écrit la CGT de l'AFP, Michel Françaix évoque, « dans ses “pistes” pour accueillir des investissements, deux vraies bombes : la mise en filiale de la technique et la transformation à terme de l'AFP en entreprise publique ». La dernière mesure « équivaudrait à en faire une agence d'État », ce que « le personnel n'acceptera jamais », insiste le communiqué.

Mais revenons à l'« entreprise solidaire de presse d'information », qui permet des déductions fiscales à ceux qui souscrivent à son capital, à condition que l'entreprise consacre 70 % de ses bénéfices au maintien et au développement de son activité. *Charlie Hebdo* a opté pour

ce statut. Le SNJ, qui évoque un « patchwork » plutôt qu'un « projet d'ensemble » le reconnaît lui-même : « La modestie des mesures d'incitation financière montre bien que c'est d'abord l'appel au public, aux lecteurs, qu'on veut encourager ». Allons plus loin : de telles mesures, qui ont leur intérêt, sont-elles à la hauteur des défis posés à la presse et aux journalistes, au pluralisme des idées, à la démocratie tout simplement ? D'autres projets, comme celui défendu par *le Monde diplomatique* (lire l'interview de Pierre Rimbart, p. 8), sont d'une tout autre ambition, mais demandent aussi un engagement politique sans commune mesure.

## “Médias sans but lucratif”

On peut également citer la proposition d'Acrimed de créer un statut des « médias sans but lucratif ». « Le fil directeur d'une refonte de l'aide à la presse doit donc être le suivant : priorité aux médias sans but lucratif et, parmi eux, priorité à ceux qui bénéficient de faibles ressources publicitaires ou qui ne souhaitent pas bénéficier de celles-ci », propose ainsi l'association de critique des médias. Acrimed détaille qui elle englobe dans cette famille : « C'est pour partie la presse d'opinion (mais quelle presse n'est pas une presse d'opinion ?).



C'est aussi – et peut-être surtout – la presse associative : associative, parce qu'elle émane d'associations (toutes les formes d'association volontaire des citoyens et des usagers) et/ou parce que son mode d'animation est de type associatif, voire coopératif. Ce sont enfin et plus généralement tous les journaux qui, réellement ou potentiellement, n'entendent pas réaliser à proprement parler des profits. » Acrimed rappelle que d'autres, comme Hubert Beuve-Méry en 1966, avaient déjà mené de telles réflexions. Il est d'ailleurs amusant de constater qu'Edwy Plenel, un des artisans avec Jean-Marie Colombani de l'entrée du

*Monde* en Bourse, aujourd'hui à la tête de Mediapart, milite aussi pour un type de « société de presse à but non lucratif », qui serait « détenue par un fonds de dotation ». Dans un article du 23 mars 2014, *Libération* précise que, « selon Edwy Plenel, “l'objectif, c'est de pérenniser l'indépendance de Mediapart, au-delà de ses fondateurs.” » Toujours cité par *Libération*, Edwy Plenel précise que « les bénéfices de la société de presse à but non lucratif serviraient à payer les salaires, à se développer, et non à récompenser des actionnaires ».

L. F.

## Il y a aides et aides

**L'**expression « aides à la presse » recouvre différents dispositifs. Parmi les « aides directes au pluralisme », on trouve celles destinées aux « quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires », aux « quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces » et « à la presse hebdomadaire régionale et locale ». S'y ajoutent le « fonds stratégique pour le développement de la presse », « l'aide au portage de la presse » et « l'aide à la distribution de la presse quotidienne nationale ». Les « aides indirectes » comprennent les « aides à la modernisation sociale » et la « compensation du tarif postal » versée à la Poste pour prendre en compte l'écart entre les tarifs postaux de la presse et ceux du « service universel ». Cette aide postale constitue « en 2014,



▲ Le 13 novembre 2013, le SNJ-CGT de l'Humanité manifestait devant l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'examen du budget de la Culture, pour demander « l'application du moratoire postal et la réorientation des aides à la presse vers les quotidiens à faibles ressources publicitaires ». Photo Patrick Nussbaum.

pour les deux cents titres les plus aidés, 54 % du montant total des aides », précise le ministère de la Culture et de la Communication. Toutes aides cumulées, un trio de tête se détache nettement : *le Figaro*,

*Aujourd'hui en France* et *le Monde*, avec respectivement, en 2014, quinze, quatorze et treize millions d'euros. Rien que des titres détenus par des groupes tout ce qu'il y a de plus capitalistes. L. F.

## La difficile indépendance des rédactions

**L**e 27 septembre 2014, trois sénatrices UDI déposaient une proposition de loi pour « la reconnaissance juridique du Conseil de rédaction ». Un métier de journaliste qui mérite « le plus grand respect », la nécessité d'une « presse pluraliste, indépendante et libre », des « industriels » qui utilisent « les médias qu'ils possèdent de façon directe ou indirecte, pour servir une cause politique », une « précarité de plus en plus forte des équipes, notamment des pigistes »... Difficile de ne pas partager les constats exposés dans l'exposé des motifs. Les trois élues préconisent de « conférer un statut juridique aux rédactions, c'est-à-dire la reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle. Cette reconnaissance juridique aura pour objectif de protéger les journalistes d'éventuelles pressions en leur donnant la possibilité de réagir sur le terrain du droit. » Là encore, nous applaudissons. Le passage de la théorie à la pratique est plus décevant. Car le Conseil de rédaction ainsi proposé « s'assure » seulement de l'absence de « pressions » sur la « mission d'informer », « est consulté » sur la désignation et la démission de l'équipe de direction « lorsqu'elle advient

du fait du propriétaire du titre », « formule des avis préalables sur l'élaboration et la modification de l'organisation de la rédaction »... Le Conseil est également « informé et consulté » des mouvements capitalistes importants, ainsi que lors d'une procédure au tribunal de commerce. Bref, un dispositif purement formel, sans droit d'intervention.

## “Des droits et des libertés supplémentaires”

On est très loin de l'« indépendance juridique des rédactions » vue par le SNJ-CGT, qui revendique « le contrôle des rédactions sur les choix éditoriaux ». « Les journalistes n'ont pas besoin de plus d'encadrement. Ils ont besoin, au contraire, de droits et de libertés supplémentaires, insistait le n° 54 de *Témoins*, en 2014. C'est pourquoi, dès 2007, le SNJ-CGT s'était engagé, au sein d'une large intersyndicale, à revendiquer un statut juridique pour les rédactions. Les groupes parlementaires avaient été contactés et des propositions avaient été formulées. Hélas ! l'idée, pourtant bien accueillie par la profession et le grand public, est restée en suspens, curieusement étouffée par le débat sur la

nécessité d'une instance déontologique. » Le SNJ-CGT a même réfléchi à « sa » proposition de loi : possibilité pour l'équipe rédactionnelle de « s'opposer à [la] nomination ou [au] projet » éditorial de la direction, de « prendre l'initiative d'un scrutin de défiance » ou encore de « saisir le comité d'entreprise ». Lors de son congrès d'octobre 2013 à Marseille, le SNJ-CGT se prononçait pour l'annexion des chartes de 1918 et de 1971 à la convention collective, pour les rendre opposables aux patrons. De son côté, Fleur Pellerin assure travailler avec le député Patrick Bloche à une proposition de loi pour « le pluralisme et l'indépendance des médias » (lire notre édito page 4). En mars 2012, le candidat Hollande promettait, en réponse à un courrier du SNJ-CGT, de « nouvelles obligations » opposées à chaque média, dont « la reconnaissance juridique des rédactions », censée conditionner en partie le versement des « aides publiques directes » pour la presse écrite. Il annonçait aussi « un véritable encadrement de la concentration en matière de médias » et un « secret des sources [...] définitivement protégé ». Rien de tout cela n'a vu le jour.

L. F.

## ENTRETIEN AVEC PIERRE RIMBERT

# “Sortir la presse alternative de la marginalité”

En décembre 2014, le *Monde diplomatique* publiait un dossier titré « Notre projet pour une presse libre ». Son ambition : « Produire une information de qualité soustraite à la loi du marché comme aux pressions du pouvoir, loger numérique et papier à la même enseigne, inventer un mode de financement solide et juste. » Et, assure le mensuel, « les outils nécessaires à la mise en place d'un tel système sont sous nos yeux ». Entretien avec l'auteur de l'article, le journaliste Pierre Rimbert.

**Q** À qui renvoie ce « nous » dans le titre « Notre projet pour une presse libre » ? C'est un projet qui synthétise une réflexion collective que des gens engagés dans la critique des médias ont mené depuis vingt ans à peu près et qui tient compte des deux grandes contraintes qui pèsent sur la presse depuis qu'elle existe : d'un côté, la contrainte politique, liée à la présence de l'État dans le financement de la presse, de la radio ou de la télévision ; de l'autre côté, la contrainte économique liée à la propriété privée des grands moyens d'information. J'ai mis en forme ce papier mais c'est le produit d'une réflexion plus large que nous avons eue avec cette espèce de collectif informel, qui réunit des gens aussi différents que Pierre Carles, l'association Acrimed, différents journaux comme *PLPL*, le *Plan B* et le résultat des centaines de réunions publiques que les uns et les autres, dont un certain nombre travaillant ou collaborant au *Monde diplomatique*, ont tenues à travers la France. C'est aussi le résultat de discussions avec des militants, également avec des gens de la presse alternative. L'un des déclencheurs de cet article, c'est d'une part le constat qu'on arrive peut-être à un moment de crise particulièrement aiguë de financement de la presse, de faillites

de journaux importants, de journalistes au chômage ou en précarité accrue, etc. Mais aussi, de l'autre côté, l'idée qu'on voit survivre des journaux qui, fondamentalement, n'ont plus grand-chose à dire. Et, simultanément, on voit fleurir un peu partout des projets rédactionnels de gens qui ont énormément de choses à dire – avec lesquels on peut être en accord ou en désaccord, peu importe – mais qui n'ont pas les moyens concrets de pérenniser leur projet, c'est-à-dire d'aller au-delà de quelques numéros ou de trouver leur public. La refonte générale du financement de la presse n'a pas seulement pour but d'assurer la survie des journaux qui existent mais aussi de permettre à ce qu'on appelle la presse alternative de sortir de ce statut de marginalité qui est le sien depuis des décennies.

**Q** Quel est votre constat de départ pour qu'une telle proposition vous paraisse nécessaire ?

Une analyse classique de la faillite des journaux en France veut que la presse française soit sous-capitalisée à cause du système mis en place à la Libération. C'est vraiment le lieu commun sur la fragilité financière de la presse française. La réappropriation collective qui s'est opérée à la Libération – avec notamment

l'expropriation du *Temps* et l'allocation des moyens de production aux journaux de la Résistance – aurait empêché la constitution de grands groupes industriels de médias en France. Ce serait cette absence de grands groupes industriels, comme Bertelsmann en Allemagne, qui expliquerait cette fragilité structurelle. Si bien que les directeurs de journaux, les actionnaires ou les stratèges économiques de la presse estiment, à chaque plan social ou à chaque fois qu'un journal coule, que le problème ne concerne que leur groupe et leur entreprise. Ils refusent de voir le problème structurel, général. On voit disparaître le pluralisme : il y avait deux cent cinq quotidiens d'information politique et générale le 1<sup>er</sup> janvier 1946 en France, il en reste environ soixante. Dans la majeure partie des départements français, il n'y a plus qu'un quotidien d'information politique et générale. Cette idée qu'on pourrait apporter une solution capitaliste au problème du capitalisme médiatique me paraît fautive. Mon sentiment est qu'il faut pleinement assumer que la presse constitue un bien collectif, commun, un service dû au public. Cette double nature, cette contradiction de l'information – à la fois marchandise puisque vendue par des entreprises et bien commun car chacun en a besoin pour former

ses jugements politiques – doit, à un moment, être tranchée. L'idée est de renvoyer du côté de la marchandise les formes de presse qui s'assument comme marchandes et d'isoler dans le domaine du bien collectif, de l'intérêt général, les producteurs d'information qui répondent à une vocation d'intérêt général. Il s'agit donc de trancher un nœud qui existe depuis un peu moins de deux siècles, depuis qu'on a introduit la publicité dans la presse, la propriété privée des grands moyens d'information.

**Q** Quelles conséquences concrètes aurait, dans ce projet, la distinction entre ces différentes formes de presse ?

Ce projet repose sur trois points. Le premier, c'est distinguer la presse d'intérêt général de la presse récréative, professionnelle, de loisirs. Chacune reposerait sur un système différent. La presse récréative et de loisirs fonctionnerait par et pour le marché. La presse d'intérêt général fonctionnerait par et pour la collectivité. Comment, dans un premier temps, distinguer les deux ? D'abord, éviter de créer une commission qui trierait le bon grain de l'ivraie. Trois critères s'imposent quasiment d'eux-mêmes. Premièrement, la non-lucrativité, c'est-à-dire ne pas verser de dividendes à ses actionnaires. Deuxièmement, l'interdiction de la concentration, c'est-à-dire une reprise telle quelle de l'ordonnance de 1944, qui a été en vigueur pendant trente ans en France. Une presse d'intérêt général aurait donc l'interdiction de faire partie d'un groupe. Ce qui ne signifie pas que quelqu'un ou qu'une collectivité qui veut promouvoir un projet intellectuel ou rédactionnel ne pourrait pas posséder un quotidien, un mensuel, un trimestriel, mais il ne pourrait détenir qu'un seul média pour chaque type de périodicité. Dernière contrainte : pas de publicité. Le deuxième point, c'est la mutualisation des infrastructures pour la presse d'intérêt général. Troisième point : le financement. Il n'y aurait plus de publicité ni d'aides publiques à la presse mais, à la place, une cotisation information. La publicité actuellement publiée dans la presse dite d'intérêt politique et général basculerait vers l'autre secteur. Si cette publicité, qui représente environ un milliard et demi d'euros, bascule dans l'autre secteur, elle en assure en partie le financement. Il n'y aurait donc pas nécessairement un sous-financement et des licenciements dans la presse professionnelle et récréative.

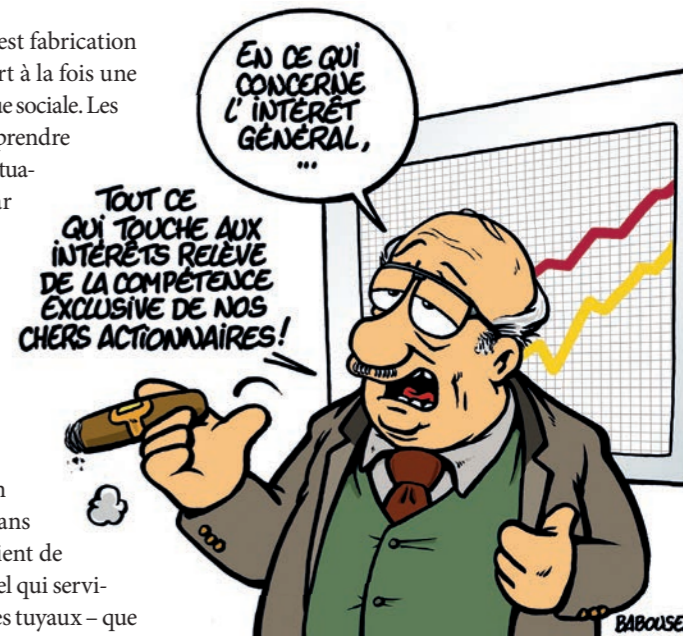
**Q** Vous proposez une « mutualisation des infrastructures ». De quoi s'agit-il ?

Le projet de mutualiser les infrastructures, les services administratifs, techniques,

commerciaux et tout ce qui est fabrication dans un service commun sert à la fois une logique de qualité et une logique sociale. Les patrons n'arrivent pas à comprendre que les deux vont de pair. La mutualisation renforce la qualité car chacun bénéficie du travail de tous. Mais elle renforce aussi le rapport de forces salarial : le propriétaire de journal se trouve face à des salariés de la presse organisés et forts. Alors qu'à l'heure actuelle, ce qui se dessine, c'est une espèce de balkanisation au sein des grands groupes, dans lesquels les employeurs essaient de séparer un noyau rédactionnel qui servirait à alimenter en contenus les tuyaux – que possèdent par ailleurs ces propriétaires – et de l'autre côté des services administratifs et techniques qui, de plus en plus, sont regroupés dans des filiales internes, lesquelles ont vocation, à moyen ou court terme, à sortir du périmètre de ces groupes. Ce que nous défendons avec ce projet consiste au contraire à mutualiser ces services techniques, administratifs, de secrétariat, les serveurs, les développeurs. Il ne faut plus distinguer le numérique de l'imprimé, mais donner des moyens importants à l'un et à l'autre. L'idée est de donner une base de financement solide à tous ces métiers invisibles de la presse et qui font qu'un journal ou qu'un site Internet est agréable à lire, par exemple.

**Q** Dans votre projet, les journalistes « écrivains » resteraient salariés de leur titre, tandis que les autres – secrétaires de rédaction, graphistes, maquettistes... – seraient salariés de cette structure de mutualisation. Pourquoi cette distinction ?

Effectivement, dans ce projet, la mutualisation touche tout le monde, sauf les journalistes écrivains. Pourquoi ? Disons-le franchement, pour éviter un malentendu : dans cet univers de production culturelle où évoluent les journalistes écrivains, l'enjeu est de se faire un nom. Il y a une croyance dans l'indépendance, l'autonomie du rédacteur, qui se vit parfois comme un créateur. Ce qui ne correspond pas du tout à la réalité. Beaucoup de journalistes écrivains reprennent les dépêches de l'AFP, qu'ils remoulinent et mettent dans la case allouée à cette effet dans une maquette précontrainte. Pourtant, la plupart des journalistes écrivains expriment – du moins en public – une haute idée d'eux-mêmes et de leur métier, alors qu'un journaliste n'est qu'un maillon dans une chaîne de production. Mais cela, ils ne veulent pas le reconnaître et à chaque fois qu'un projet de type collectif est proposé, les journalistes



écrivains se cabrent en disant : « Attention, c'est le retour au goulag, le collectivisme... » Alors, pour des raisons purement tactiques, on ne les a pas inclus dans le périmètre de la mutualisation. Le pari est qu'à terme, le rapport de forces au sein des entreprises de presse serait tellement favorable aux salariés dans ce service mutualisé que les journalistes souhaiteraient d'eux-mêmes l'intégrer. C'est ma conviction. Comment fonctionnerait ce service mutualisé ? Chaque équipe de journal continuerait à travailler dans les collectifs de travail existants mais, à l'exception des journalistes écrivains, les personnels seraient rémunérés par le service commun. Des instances représentatives communes gèreraient ce service sur le modèle des caisses de Sécurité sociale entre 1945 et 1960 : trois quarts d'administrateurs salariés pour un quart d'administrateurs patronaux. Il ne s'agit pas seulement pour les salariés de défendre leurs droits mais d'imposer les conditions d'une information de qualité. La plupart des salariés de la presse ne rêvent que d'une chose : qu'on leur donne les possibilités matérielles de bien faire leur travail, ce dont l'économie actuelle de la presse les prive. Vous avez des maquettistes remplacés par des maquettes informatisées, des correcteurs remplacés par Prolexis ; les budgets « enquêtes », « reportages » et « international » sont sacrifiés au profit des approches plus *people*. Évidemment, le risque est de créer une bureaucratie tentaculaire, même si je ne pense pas que cela se produira.

**Q** Vous préconisez un financement par la cotisation sociale, en citant le sociologue Bernard Friot, qui y voit un système à appliquer de façon générale. Pourquoi les médias passeraient-ils avant d'autres secteurs ?

► D'abord, pourquoi une cotisation plutôt que l'impôt – puisque, actuellement, les aides à la presse sont financées par l'impôt –, ou que la philanthropie – puisque beaucoup de projets aujourd'hui estiment qu'il faut faire appel à la générosité privée des milliardaires pour financer la presse ?

La cotisation sociale défendue par Bernard Friot a plusieurs vertus. La première, c'est qu'elle n'est pas un capital ni une propriété d'État. Elle est prélevée, versée dans des caisses gérées par les travailleurs et transformée en prestations. Ce mode de financement échappe à la fois au marché et à l'État. La cotisation à cette vertu que les travailleurs administrent eux-mêmes le produit de leur travail. C'est quelque chose de tout à fait révolutionnaire par rapport au système de financement actuel. Quand on sait que les deux principales contraintes qui pèsent sur la presse sont la pression politique et de l'autre la pression du marché, trouver un mode de financement qui échappe aux deux est quelque chose d'assez avantageux. La cotisation est un système

mis en place pour des services qu'on estime être des services d'intérêt général. L'idée de l'appliquer à la presse répond simplement à ce constat que la presse et l'information sont un bien d'intérêt général. D'où l'idée d'une cotisation information.

**Q** *Votre projet se concentre sur la presse écrite. Qu'en est-il de l'audiovisuel ?*  
Nous avons fait une modélisation, fondée sur les cinq cent dix titres qualifiés aujourd'hui de « presse d'information politique et générale », pour estimer à combien reviendrait le projet. Pour que ce projet fonctionne, si le niveau des ventes restait au niveau actuel, il en coûterait 1,9 milliard d'euros. À l'heure actuelle, les aides à la presse représentent 1,6 milliard d'euros. Or elles seraient supprimées dans notre projet. Ce qui signifie que la différence serait de 300 millions d'euros. C'est un tiers de l'aide votée par le gouvernement français à Dassault pour la modernisation du Rafale en janvier 2014. C'est donc tout à fait atteignable, et ça donne un cadre général qui

pourrait tout à fait inclure l'audiovisuel ou d'autres formes de production de l'information répondant à l'intérêt général. Surtout, il donnerait des moyens à toutes ces publications cantonnées aux marges, qu'on appelle presse alternative. Il ne faut pas oublier que la plupart des journaux classiques d'aujourd'hui ont été des journaux dominés, marginaux quand ils sont nés, à part peut-être *le Monde*.

**Q** *Un tel système passerait certes par des changements de comportement mais aussi par la loi. Pensez-vous que les conditions en soient réunies ?*

Absolument, ça passerait par la loi. Chacun peut se figurer assez facilement que le gouvernement actuel n'aura pas la volonté politique de mettre en œuvre une telle réforme, qui ne supposerait cependant pas de changements institutionnels particuliers. Tous les éléments, tous les outils juridiques sous-tendus par ce projet existent déjà dans le droit actuel. La différence entre presse d'information générale et presse récréative existe déjà dans le

droit, ne serait-ce que par l'article 39 bis A du code des impôts, qui réserve certaines exemptions à la presse quotidienne d'information politique et générale. Le fondement des aides à la presse est, je cite, « encourager la libre communication des pensées entre les citoyens de la République ». Cela date de 1796, pour mettre en œuvre l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le principe de la mutualisation existe également : les messageries de presse fonctionnaient comme ça. Et l'idée de mutualiser des infrastructures est mise en œuvre par toutes les industries de réseaux et de flux : les compagnies aériennes ne construisent pas chacune leur aéroport. Enfin, la cotisation sociale existe. Aujourd'hui, plus d'un quart du PIB passe par la cotisation, soit cinq cents milliards d'euros. C'est un système qui permet de financer les pensions des retraités, les prestations sociales... D'ailleurs, quand Nicolas Sarkozy a supprimé la taxe professionnelle, par quoi l'a-t-il remplacée ? Par une cotisation fiscalisée, comme la CSG.

**Q** *On a beaucoup utilisé le nom de Charlie Hebdo et du Monde diplomatique pour justifier d'un nécessaire changement des règles d'aides à la presse. Avez-vous servi de faire-valoir ?*

Nous n'avons rien demandé. *Le Monde diplomatique* a, depuis plusieurs années, ironisé sur le fait que les aides à la presse qui, dans l'esprit de la loi, doivent faciliter la libre circulation des pensées et des opinions, arrivaient plus facilement dans l'escarcelle de *Télé 7 jours* ou du *Journal de Mickey* que sur les comptes du *Monde diplomatique*. Cela a pris une dimension caricaturale il y a deux ans puisqu'une aide de 16000 €, destinée au rayonnement de la presse française à l'international, nous a été supprimée au motif que nous n'étions pas quotidien ou hebdomadaire. Mais nous avons quarante-trois éditions internationales. Nous avons mis publiquement en avant cette iniquité, et la ministre a cité à plusieurs reprises *le Monde diplomatique* comme un exemple d'allocation un peu curieuse des aides à la presse. Les dispositions prises à la suite des attentats de janvier 2015 ont conduit



à la réintégration du *Monde diplomatique* dans le périmètre des publications bénéficiant des aides publiques. Que les aides à la presse existantes soient moins inégalement réparties, cela paraît logique. Mais ça n'a guère de rapport avec le projet présenté dans nos colonnes. Il ne s'agit plus de poser une énième rustine sur une chambre à air crevée, mais cette fois de changer l'architecture de tout le véhicule. ■

Propos recueillis par L. F.

## ENTRETIEN AVEC JULIA CAGÉ

# “Favoriser un petit actionariat démocratique”

**Julia Cagé, prof à Sciences Po Paris, est l'auteur de *Sauver les médias*, un livre dans lequel elle milite pour la création de la « société de média à but non lucratif ». Rien de révolutionnaire dans tout cela. Ce qui explique certainement que des décisions récentes s'approchent de ses propositions.**

**C'**est un petit livre de 115 pages qui aligne beaucoup de constats sur le fonctionnement des médias et ne consacre qu'une quinzaine de pages à ce qu'annonce son titre : un projet pour « sauver les médias ». Pour Julia Cagé, la presse souffre aujourd'hui avant tout d'une crise de financement et de gouvernance. Dans un entretien accordé à *Témoins*, la prof d'économie à Sciences Po Paris note « la baisse du nombre total de journalistes et la baisse du nombre de journalistes par titre », qui a « véritablement affecté

la qualité des journaux ». Elle ajoute qu'« il y a plus d'offre, mais les gens ne consomment pas tout. Le citoyen moyen lambda est donc moins informé qu'il ne l'était avant, à quelques exceptions près. » Elle évoque ensuite le « trompe-l'œil » de la richesse du Web et ironise sur « la satisfaction des patrons de presse ou des directeurs quand ils regardent les chiffres des visites sur leur site Internet : de plus en plus de gens y vont, mais il y restent de moins en moins longtemps, ils ne lisent pas vraiment ». « Sur Internet, je suis une fervente partisane du modèle payant et je pense que ça peut marcher », confie-t-elle, prenant l'exemple de Mediapart ou de Politico. Elle détaille enfin les limites des systèmes alternatifs à l'entreprise de presse privée classique : la complexité de la fondation, les risques d'accaparement du pouvoir liés au financement par des philanthropes fortunés, les souscriptions via les associations J'aime l'info et Presse et pluralisme, qui ne permettent pas de devenir actionnaire en échange du don. Elle estime cependant que « des choses bien se sont faites depuis la publication [de son] livre », avec « ce qu'on a appelé l'amendement Charb ».

Il s'agit de la création du statut d'« entreprise solidaire de presse d'information », qui permet des déductions fiscales à ceux qui souscrivent au capital (voir p. 6).

### Mutualiser pour économiser

Ce qu'elle propose, c'est la « société de média à but non lucratif », qui relève surtout de l'aménagement de l'existant pour atténuer le pouvoir des propriétaires du titre par l'arrivée d'un « petit actionariat démocratique ». « Qui possède contrôle », remarque pourtant Pierre Rimbart, journaliste au *Monde diplomatique*, qui émet quelques doutes (lire son interview p. 8). Quand on creuse la question du contenu, les divergences avec les revendications du SNJ-CGT apparaissent vite. Ainsi, Julia Cagé ne voit pas en quoi il est choquant de « mutualiser tout une partie de la production de l'information qui n'est pas politique, par exemple la couverture des matches de foot, des photos lors de productions culturelles... » Elle approuve également l'idée qui a poussé le groupe Ebra à créer un « bureau de presse à Paris pour le national et l'international », qui permet de « déverser ces informations

dans les titres locaux » du groupe et « qui peut faire sens, sachant que les gens n'en lisent pas deux ». Seul bémol pour elle, « cela ne s'est pas fait avec un investissement symétrique de ce qui avait été économisé pour embaucher des journalistes au niveau local ». Le traitement de l'actualité nationale et internationale est pourtant suffisamment porteur d'enjeux pour qu'on voie dans ces contenus dupliqués d'un titre à l'autre un appauvrissement du pluralisme des idées. **L. F.**



Sauver les médias, Julia Cagé, Éditions du Seuil, février 2015.

**Q** *Comment résumeriez-vous les solutions que vous préconisez pour le financement de la presse ?*

L'idée que je défends dans mon livre, c'est qu'il faut vraiment favoriser un petit actionariat démocratique. Jusqu'à présent, quand les journaux lèvent des fonds à travers le *crowdfunding*,

financement participatif, cela n'a de participatif que le nom car vous êtes donateur mais pas actionnaire. Vous faites un chèque mais vous n'avez pas de droit de vote en échange. Ces petits donateurs devraient être considérés comme actionnaires et bénéficier à la fois des droits de vote et de la défiscalisation d'une partie de leur apport. Il y a l'idée de créer une masse de petits actionnaires qui vont entrer au capital et de leur donner plus de droits de vote, proportionnellement à leur capital, qu'aux plus gros. On peut toujours discuter des seuils, mais je propose qu'au-dessus de 10 % du capital, le droit de vote augmente moins vite que l'apport au capital, avec un rapport d'un pour trois, et qu'en dessous, les droits de vote augmentent plus vite que le capital. Ça permet d'avoir tous les avantages de la fondation – la pérennité du capital, la défiscalisation qui incite aux investissements en capital –, avec un partage beaucoup plus démocratique des droits de vote.

**Q** *En quoi ce système serait-il attirant pour les « gros » financeurs qui, certes, bénéficieraient d'une défiscalisation mais verraient leur pouvoir limité ?*

Les actionnaires du *Monde* sont les premiers à annoncer qu'ils préservent l'indépendance rédactionnelle de leur journal. Pourtant, il y a la règle des 60 % [pour l'approbation de la nomination du directeur], qui a été piétinée allégrement. Pourtant, il y a le pôle d'indépendance, qui n'a jamais eu son mot à dire sur rien. Publiquement, ils annoncent que les journaux sont indépendants, qu'ils veulent relancer la société des rédacteurs, faire revivre la société des lecteurs... Si on pousse un peu la discussion avec eux sur la société de presse à but non lucratif, ils ne sont pas loin de dire : « On n'a pas besoin de le faire car c'est déjà ce qu'on fait. » On sait très bien que ce n'est pas vrai. Pour le coup, des incitations fiscales, sachant que ce sont des secteurs dans lesquels ils ne peuvent pas gagner beaucoup d'argent, ça peut les intéresser. Pour l'instant, on n'a vu que des très gros investir et des gens visibles, comme Niel ou Drahi. Il y a potentiellement beaucoup de plus petits philanthropes, qui ont les poches beaucoup moins pleines mais peuvent être incités à donner davantage s'il y a des exonérations fiscales. ■

Propos recueillis par L. F.

## Concentration

# Altice Media: LE GRAND NETTOYAGE

Clause de cession, PSE, filialisation... Patrick Drahi, le nouveau patron du groupe Express-Roularta devenu le groupe Altice Media, et son bras droit Marc Laufer ont tout fait pour se débarrasser des salariés. Avec succès : depuis le rachat en juin, le groupe aura bientôt perdu les trois quarts de ses effectifs, dont beaucoup de journalistes.

Par Nathalie Simon

Après des mois de rumeurs démenties par leur direction, les salariés du groupe Express-Roularta apprennent en décembre 2014 par la presse que leur employeur, l'imprimeur belge Roularta, était entré en négociation exclusive avec Patrick Drahi pour la vente de l'intégralité du groupe, négociation finalisée en juin dernier. Drahi, après avoir bouloté *Libération* un an auparavant, s'emparait ainsi du cinquième groupe de presse magazine français<sup>1</sup>.

## "As de la finance" et... des grosses combines

L'homme, inconnu jusqu'à son acquisition, en 2014, de SFR et de *Libération*, s'impose au fil de ses rachats en série comme un acteur incontournable de la sphère médias. Des médias qui, justement, ont longtemps célébré en lui l'« as de la finance » qui allait « sauver *Libé* », sans trop s'attarder sur les méthodes de l'homme d'affaires pour rendre les siennes rentables. Patrick Drahi a en effet l'habitude de faire ses emplettes à crédit : il s'endette auprès des banques – près de quarante milliards d'euros actuellement – pour racheter les entreprises convoitées, laissant ensuite aux salariés le soin de dégager suffisamment

de bénéfices pour rembourser. Mais le roi du LBO est aussi un champion du montage juridique et capitalistique. Toutes ses acquisitions se nichent dans des empilements de filiales, dont les maisons mères s'abritent dans des paradis fiscaux ou administratifs. Altice, la maison mère d'Altice Media Group<sup>2</sup>, est ainsi domiciliée au Panama.

## Par ici la sortie !

Dès le rachat effectif du groupe Express-Roularta, renommé Groupe Altice Media (GAM), Drahi s'emploie à remplacer le staff dirigeant par un homme de confiance et ami de longue date, Marc Laufer, qui tient déjà les rênes de *Libération*. Sa mission est claire et sans surprise : faire revenir le groupe à l'équilibre budgétaire, d'abord en réduisant les effectifs, vite et fort. C'est l'objectif de la clause de cession, dont les conditions poussent à une sortie rapide de l'entreprise : les indemnités légales sont abondées de douze mois de salaire pour un départ dès juin, six mois les deux mois suivants et enfin trois mois pour un départ en septembre. En outre, la clause est ouverte aux pigistes et CDD (près de 25 % des bataillons) pouvant justifier de leur régularité dans le groupe. L'offre est alléchante, d'autant que la réputation de *cost killer* de Patrick Drahi n'est

plus à faire. À la carotte s'est aussi ajouté le bâton : certains journalistes, plus particulièrement les gros salaires, ont subi de multiples pressions pour les convaincre que leur avenir était ailleurs. Au final, ce sont 115 journalistes (dont 45 pigistes ou CDD) sur 350 qui sont partis dans le cadre de la clause de cession et une cinquantaine de postes passés à la trappe. Ces départs, non remplacés ou *a minima* et par des précaires, laissent la plupart des services, voire des rédactions entières, au bord de l'asphyxie.

## Une masse salariale au régime sec

Mais les résultats de cette première saignée sont loin de combler les attentes de Laufer et Drahi, d'autant qu'elle n'a réduit que les effectifs de journalistes. Et, dès le mois de septembre, la nouvelle direction annonce un plan social pour début 2016. Objectif : 125 suppressions de postes, essentiellement dans les services transversaux mais qui touchent également les journalistes. Un nombre qui devrait être réduit à 90 après des semaines de négociation entre direction et syndicats. Les réductions d'effectifs ne sont pas la seule cible de Marc Laufer. Dès juillet, les CDD ont vu leurs salaires baisser considérablement, parfois de plusieurs centaines d'euros, tandis que certains postes vacants étaient

généreusement proposés en CDI mais à tarif et temps de travail réduits. Pour les personnels non journalistes, l'avenir n'est pas plus rose : si l'externalisation des services généraux ne semble plus à l'ordre du jour, le PSE les réduira à peau de chagrin. Par ailleurs, une vaste opération de filialisation est en cours, qui concerne la régie publicitaire d'une part et, d'autre part, le groupe L'Étudiant (140 salariés, un mensuel, un site Web et des salons qui rapportent pas mal d'argent), lequel sort ainsi de la structure GAM. Le groupe, qui comptait quelque 700 salariés à la date du rachat, n'en affichera bientôt plus que 250. Mission accomplie. ■

1. L'Express, l'Expansion, Mieux vivre votre argent, Point de vue, Lire, Classica, Studio Ciné Live, le groupe L'Étudiant, Côté maison, Côté sud...  
2. Altice Media Group rassemble toutes les activités médias françaises de Patrick Drahi (GAM, Libération, i24News...). Il est dirigé par Bernard Mourad, ex-banquier chez Morgan Stanley, conseiller et ami de longue date de Patrick Drahi.



## En bref...

### La complémentaire pigistes est en place

Après l'accord signé en septembre par les organisations syndicales de salariés, dont le SNJ-CGT, et les organisations patronales de la presse écrite, le nouveau régime de complémentaire santé pour les journalistes pigistes est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Mis en œuvre par Audiens, il bénéficie de la participation d'un fonds alimenté par les cotisations des employeurs. Tout pigiste qui justifie de 7 368 € de piges brutes en 2015 a droit à la participation du fonds jusque 2017. Une pige ponctuelle ouvre des droits pour le mois de la pige et les deux mois suivants. Ce régime apporte également des améliorations pour la prévoyance : indemnités au 46<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail (au 9<sup>e</sup> en cas d'hospitalisation), indemnités maternité à partir du 31<sup>e</sup> jour, prestations en cas d'invalidité ou de décès, avec possibilité d'une rente d'éducation pour les enfants. Enfin, l'accord a été étendu par décret à l'ensemble des signataires de la convention collective des journalistes. Il s'appliquera donc à l'audiovisuel. • Plus d'infos sur [audiens.org](http://audiens.org) (rubrique Particulier-Pigistes).

### Les élections à...

• Première historique à *la Voix du Nord*, où le SNJ-CGT est majoritaire dans le collège journalistes. Au CE, le SNJ-CGT obtient, titulaires et suppléants confondus, quatre sièges, le SNJ deux et la CFDT deux. Le SNJ-CGT

double ainsi la mise par rapport aux élections précédentes. Idem en DP, où le SNJ-CGT passe d'un titulaire et un suppléant à deux titulaires et deux suppléants. Seul bémol, la participation, qui s'établit dans le collège journalistes à 59 %, en recul de quatre points.

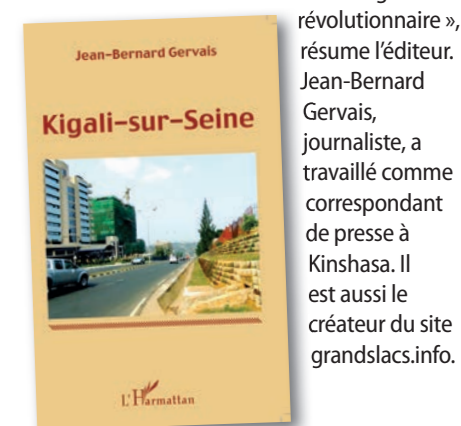
• À *l'Humanité*, la participation a été forte (81,5 %, soit 1,5 point de plus qu'aux dernières élections). Le SNJ-CGT obtient 61,5 % des voix pour les titulaires CE et 63,6 % pour les titulaires DP. Dans son communiqué d'après-élection, la CGT de *l'Huma* en appelle à « une dynamique collective nouvelle, qui intégrera la défense de nos conditions de travail, le droit au repos, les progressions salariales ».

• Chez *Mondadori*, la CGT se présentait sur des listes intersyndicales dans tous les collèges. Au CE, elle obtient trois titulaires sur huit et trois suppléants sur huit. Pour les DP, elle obtient trois titulaires sur sept dans le collège « journalistes et cadres » et un suppléant sur deux dans le collège « employés ». En termes de représentativité, la CGT représente 34 % chez les journalistes (34 % pour le SNJ, 17 % pour la CFDT, 15 % pour FO), 43 % chez les employés et 8,5 % chez les cadres.

• À *la Montagne*, avec un taux de participation de 75 %, le SNJ-CGT obtient en CE deux élus titulaires et deux suppléants. En DP, il gagne un poste, avec trois élus titulaires (plus trois suppléants).

### Sortie du roman *Kigali-sur-Seine*

Une prostituée d'origine rwandaise assassinée à Paris. Un lieutenant de police qui reconstitue son itinéraire depuis le Rwanda, où elle a échappé au génocide de 1994, jusqu'à Paris. Un reporter qui part enquêter dans la région des grands lacs africains et qui dévoilera un complot mêlant des politiciens rwandais et d'anciens officiers français. Voilà les ingrédients du roman titré *Kigali-sur-Seine* que publie notre camarade Jean-Bernard Gervais aux éditions L'Harmattan. « Thriller haletant, *Kigali-sur-Seine* est aussi une satire des milieux humanitaires et médiatiques qui gravitent en Afrique, et un pamphlet contre la guerre de basse intensité que mène la France en Afrique depuis les indépendances, laquelle a culminé au Rwanda en 1994, au travers de la réactivation de la doctrine de la guerre



révolutionnaire », résume l'éditeur. Jean-Bernard Gervais, journaliste, a travaillé comme correspondant de presse à Kinshasa. Il est aussi le créateur du site [grandslacs.info](http://grandslacs.info).

# Les JRI arrachent des embauches

En novembre, la grève très suivie des JRI de France 2 a permis d'obtenir neuf intégrations de CDD en CDI. Le mouvement a également posé la question du contenu de l'information à France Télévisions, mais aussi des effets à long terme des nouveaux moyens de transmission.

Par Claude Gueneau\*

Trois semaines de négociations et quatre jours de grève avec le soutien de l'ensemble des syndicats... Début novembre, les JRI (journalistes reporters d'image) de France 2 ont laissé les caméras au placard. Le mouvement, suivi à 95 %, témoigne d'une forte mobilisation dans une rédaction qui a souvent été rétive à la grève. Une détermination motivée par une lente et régulière dégradation des conditions de travail, mais aussi et surtout par la perte de sens du métier. Les JRI sont de plus en plus utilisés comme collecteurs d'éléments pour des sujets fabriqués à plusieurs mains et de moins en moins comme des journalistes.

## Abus sur l'amplitude de travail

Le déclencheur a d'abord été la baisse des effectifs et le non-remplacement des absents pour maladie, un sous-effectif chronique aux multiples conséquences. D'abord, des journées de travail à rallonge, avec des départs tôt le matin et des retours tardifs, cinq jours par semaine. Alors que les JRI de France 3 ont réussi à imposer la semaine de quatre jours, le recours au forfait jours à France 2 a laissé la porte ouverte à tous les abus en matière d'amplitude de travail. Trop peu nombreux, les JRI de France 2 sont aussi cantonnés à la couverture de l'actualité immédiate, au détriment des reportages

et des magazines. Quand ils se sont rendu compte que la direction externalisait les magazines vers des boîtes de production, la coupe était pleine. Il a fallu quatre jours de grève pour que la direction accepte de créer neuf postes (des CDD intégrés en CDI), de maintenir un volant de renforts pigistes et s'engage à garantir 60 % à 70 % de production interne pour les magazines de la rédaction.

## TVU Pack : quels effets sur la santé ?

L'autre point de conflit a été l'utilisation des TVU Pack, ces nouveaux moyens de diffusion en 4G qu'on porte dans un sac à dos. « TVU Pack nous a été imposé à marche forcée et sans débat », ont dit les grévistes. Une charge supplémentaire pour une équipe de tournage souvent réduite à deux personnes, en plus de la caméra, du trépied, des micros, de la voiture à conduire. Une nouvelle responsabilité et une nouvelle tâche aussi : qui assure la diffusion ? Pourquoi serait-ce le JRI ? Est-ce au JRI de tourner les plateaux en direct ?

En parallèle, certains grévistes ont soulevé la question de la finalité éditoriale. La diffusion en direct, ou très peu de temps après le tournage, modifie profondément le travail des journalistes et aggrave la taylorisation. On tourne et on envoie de plus en plus vite des éléments qui seront montés à distance par

d'autres journalistes. Les équipes de terrain enchaînent la collecte d'éléments et voient la maîtrise de leur travail leur échapper.

## Questions sur la 4G

Solidaires, les JRI de France 3 ont, de leur côté, mis en avant la question de l'exposition du corps humain aux ondes électromagnétiques. Ces nouveaux moyens de diffusion peuvent comporter jusqu'à huit cartes 4G. Ce n'est pas parce que « c'est moderne et que BFM l'utilise », comme l'a affirmé un DRH, qu'on peut les manipuler sans formation et dans n'importe quelles conditions. Le SNJ-CGT et le SNRT-CGT ont élargi le débat : quand, sur le lieu d'un reportage, comme par exemple une conférence de presse, France Télévisions, TF1, BFM, iTélé et les autres émettent toutes en même temps via la 4G, a-t-on mesuré les risques pour la santé de cette exposition massive aux rayonnements ? Sur l'utilisation des TVU Pack, le conflit n'a pas permis de trouver un accord. Les CHSCT sont saisis. L'un des mérites de cette grève est que les JRI ont posé les questions qui concernent l'ensemble des salariés et des journalistes des rédactions : la santé, l'organisation du travail, la définition des métiers, l'éditorial... ■

\* Journaliste à la rédaction nationale de France 3, membre du bureau du SNJ-CGT de France Télévisions.

# Quand les journalistes obtiennent de conserver le fil AFP

En novembre dernier, le groupe de presse professionnelle Infopro Digital a vécu un événement inédit, une grève de trois jours pour obtenir le maintien des abonnements AFP. Un mouvement victorieux, dont les racines sont plus profondes.

Par Pablo Aiquel\*

Noué à un fil tendu entre deux poteaux, comme du linge qui sèche au vent, un grand tissu blanc carré, avec une inscription au feutre noir : « Journalistes de l'Usine nouvelle, le Moniteur, la Gazette, l'Argus de l'assurance, LSA... privés de leur outil de travail ». Sur un autre drap, l'inscription « Journalistes en grève » est entourée de la mention d'une vingtaine de titres : *le Courrier des maires, Chimie Pharma Hebdo, l'Écho touristique, Industrie et technologies, Auto Infos, Information fleuriste...* La scène avait de quoi surprendre au pied des immeubles qui accueillent, à Antony (Hauts-de-Seine), la plupart des rédactions d'Infopro Digital. Le 5 novembre dernier, une semaine après une première assemblée générale, une majorité de journalistes décide de prolonger un débrayage en grève reconductible pour contester la décision de la direction de ne pas renouveler les abonnements à l'AFP. Près de cent quatre-vingts – moins de cent selon la direction – des trois cents journalistes ont ainsi fait grève trois jours durant,

jusqu'à ce que la direction accepte de renégocier des contrats avec l'AFP, notamment pour les rédactions qui en ont le plus besoin. Une commission a été créée pour évaluer les besoins précis, afin d'établir de nouveaux contrats à partir de janvier 2016.

## Course à la réduction des coûts

À l'origine composé des Éditions techniques pour l'automobile et l'industrie (Etai), le groupe Infopro, dirigé par Christophe Czajka, s'est développé à travers des acquisitions, notamment celles du Groupe industrie service info (Gisi) en 2007 (*l'Usine Nouvelle, LSA, l'Argus de l'assurance, l'Écho touristique*) puis du Groupe Moniteur en 2014 (*la Gazette des communes, le Courrier des maires, le Moniteur du BTP, AMC, la Lettre du cadre, Territorial*), pour atteindre deux mille quatre cents collaborateurs, dont huit cents journalistes. Au total, 288 millions d'euros de chiffre d'affaires, une cinquantaine de titres et d'autres activités connexes : salons, événements, formation, logiciels, édition, plates-formes en ligne...

Infopro Digital se définit comme le « leader de l'information professionnelle en France » et affiche 25 % de croissance par an depuis 2001. Et pourtant, la course à la réduction des coûts est menée sans frein ni réflexion. L'arrêt du fil AFP est apparu pour de nombreux journalistes comme la goutte d'eau de trop. « L'exaspération avait de multiples raisons : les réductions des budgets, les départs brutaux, la situation subie ces dernières années. Nous avons l'impression d'être maltraités, d'être dans une entreprise où l'humain ne compte pas. On n'aurait jamais fait grève uniquement pour l'AFP », assure une journaliste, qui souligne l'enthousiasme ressenti durant la mobilisation. « Pour la première fois, nous étions tous ensemble, des collègues de plusieurs titres, mobilisés parce qu'on ne peut

pas bosser correctement et parce que face à une direction qui ne voulait rien entendre, il fallait en passer par là. »

## Rapprochements entre salariés

« Personne ne souhaite la grève, assure Marc Vigon, délégué syndical CGT (Infocom-CGT). Elle arrive quand le dialogue social n'existe pas et que l'employeur devient cynique et méprisant face aux revendications des syndicats. Je pensais que la mobilisation n'était plus possible et que la peur régnait dans l'absolu. Mais je me suis trompé, et c'est tant mieux car cela prouve bien que les salariés sont encore capables de réagir. Cela m'a remonté le moral et m'a donné envie de continuer à exercer mon mandat. Cette grève a permis le rapprochement entre les salariés et les organisations syndicales qui les ont soutenus. Cela valorise par la même occasion le syndicalisme et prouve son utilité dans les entreprises », souligne-t-il. Le mouvement a été soutenu par le SNJ, le SNJ-CGT, Infocom-CGT et une partie de la CFDT.

« Une politique sociale de qualité aura lieu si les salariés acceptent d'exprimer leur malaise et leur souffrance au sein de cette entreprise. Dans le cas contraire, la direction opposera une fin de non-recevoir et se réfugiera dans le déni qu'elle sait si bien entretenir », martèle Marc Vigon. Les salariés, notamment les journalistes, ont compris que si l'action collective avait donné des fruits, c'est qu'elle était issue d'une mobilisation générale, qui dépassait les intérêts spécifiques des uns et des autres. Un enseignement utile à l'heure où, selon *les Échos*, le fonds Apax Partners, actionnaire majoritaire du groupe Infopro Digital, chercherait à le vendre et « attendrait une valorisation de l'entreprise autour de 700 millions d'euros ». ■

\* Élu SNJ-CGT au CE du Groupe Moniteur et délégué du personnel suppléant.



# Le coût du gratuit

L'autorisation de faire migrer LCI sur la TNT gratuite accordée par le CSA au groupe TF1 a évidemment rassuré les salariés de la chaîne. Mais beaucoup de questions restent posées sur l'avenir. Le tout s'est joué et se joue encore sur fond de chantage à l'emploi, à LCI comme chez BFMTV.

Par Emmanuel Raoul\*

**P**our les salariés de LCI, l'année 2015 s'est terminée avec des petites bulles de champagne lorsque, le 17 décembre, le CSA a autorisé le passage de la chaîne sur la TNT gratuite. Il y avait de la joie et de l'excitation à l'idée de voir enfin le fruit de son travail vu et apprécié (ou critiqué) à sa juste valeur, mais surtout le soulagement de conserver son emploi. Après plus de deux ans d'attente et d'inquiétudes, sous la menace de plans sociaux, de mesures d'économies et avec une douzaine de démissions de CDI en un an compensées uniquement par des précaires, on espérait démarrer 2016 avec un peu plus de sérénité.

## Négociations avec le CSA

Un mois plus tard, c'est la gueule de bois. D'abord parce que le passage au gratuit n'interviendra pas avant fin mars début avril,

en raison de négociations plus ardues que prévu entre TF1 et le CSA sur la convention de LCI et d'un recours intenté devant le Conseil d'État par Alain Weil, patron du groupe NextRadioTV, propriétaire de BFMTV (voir encadré). Celui-ci s'est dit prêt à virer une centaine de personnes si LCI passait en gratuit. Un chantage à l'emploi qui veut faire écho aux menaces de fermeture de LCI brandies par la direction de TF1 et matérialisées par deux « plans de sauvegarde de l'emploi » (PSE) visant 148 personnes à l'automne 2014, suspendus le 23 octobre 2014 suite à la mobilisation des salariés et dans l'attente d'une décision sur le fond du Conseil d'État. Renseignements pris auprès de cadres de BFMTV, le passage de LCI en gratuit impliquerait plutôt de « réduire la voilure » chez BFM, sans pour autant se traduire par des licenciements. Dans tous les cas, on peut s'insurger de voir des patrons utiliser l'argument de la sauvegarde de l'emploi ou au contraire de sa destruction dans le cadre de leur stratégie. Car derrière ces chiffres, à BFM comme à LCI, il y a des hommes et des femmes qui travaillent pour faire vivre leurs familles et refusent d'être considérés comme des monnaies d'échange dans le cadre de négociations entre leurs directions, les pouvoirs publics et l'autorité de régulation de leur secteur.

## Une rédaction bimédia

Totalement tenus à l'écart de l'élaboration du projet LCI 2016, les salariés s'interrogent, alors qu'une nouvelle direction générale bicéphale – Nicolas Charbonneau, directeur adjoint de l'information de TF1 pour l'édition, et Jean-François Mulliez pour le marketing et le numérique – doit préparer la grille de septembre 2016 tout en menant

à bien le rapprochement des équipes de LCI, Mytflnews et Metronews au sein d'une rédaction bimédia, audiovisuelle et numérique. Quels seront les moyens et le budget de la future entité ? Quelle sera la ligne éditoriale ? Les statuts différents seront-ils alignés sur le mieux-disant comme le réclame le SNJ-CGT ? La future grille des programmes permettra-t-elle de maintenir les emplois de chacun, alors qu'il y aura plus de rediffusions et une émission quotidienne externalisée ? Le remplacement du directeur de la rédaction, Christophe Berg, apprécié de tous, par une personne recrutée à l'extérieur sous prétexte qu'il faut « quelqu'un avec moins d'affect avec la rédaction », laisse craindre une reprise en main de cette dernière.

## Batailles en perspective sur le temps de travail

Sur le front de l'emploi, la situation est paradoxale. En novembre, la direction s'engageait en comité d'entreprise à intégrer de nombreux précaires en cas de passage au gratuit. Or, en ce début d'année, il n'y a que quatre CDI proposés à des personnes occupant des CDD, dont certaines depuis cinq à sept ans. Alors que les équipes de Mytflnews doivent composer avec de nombreux postes en CDD, plusieurs CDI étaient signés à Metronews, là où les salaires sont plus bas. Si la direction invoque ses obligations de recrutement prévues dans le PSE de Metronews – l'abandon de la version papier en juillet a entraîné la suppression d'une soixantaine de postes –, elle semble gonfler les effectifs de la future entité en recrutant via le statut le moins-disant. Si la direction pense faire travailler ensemble des gens traités différemment, le SNJ-CGT, lui, compte faire appliquer le principe « à travail égal, salaire égal ». La volonté affichée de la direction de renégocier les accords sur le temps de travail promet d'après batailles. Les importantes baisses de budget – vingt millions d'euros prévu en 2016 après sept en 2015 –, liées à la fin des abonnements, sont déjà invoquées pour justifier une politique de « modération salariale » qui a conduit l'ensemble des organisations syndicales à refuser de parapher les « négociations annuelles obligatoires » (NAO). C'est manifestement aux salariés que la direction entend faire payer le coût du gratuit. ■

\* Délégué syndical SNJ-CGT à LCI.

# Merci Bernard pour ce bon moment



Rédacteur en chef de *Fakir*, François Ruffin a aussi fait de la radio et se lance désormais dans le cinéma. Le 24 février sort sur les écrans *Merci patron!* « Un truc de gauche où on rigole des puissants et où on leur fait la nique », résume le réalisateur.

Par Ludovic Finez

**L'**usine Boussac Saint-Frères de Flixecourt, dans la Somme ? Liquidée. Celle d'ECCE, à Poix-du-Nord ? Délocalisée. La Samaritaine, à Paris ? Des salariés mis au placard car ils n'avaient « pas le look ». Point commun de ces entreprises : toutes ont été rachetées par le groupe LVMH, de Bernard Arnault. Alors, forcément, il n'a pas que des amis, Bernard : Marie-Catherine Thierry, ancienne déléguée CFDT à Flixecourt, Marie-Hélène Bourlard, ancienne déléguée CGT à Poix-du-Nord, Madeleine Charton, ancienne déléguée CGT de la Samaritaine... « Prédateur », lance ainsi la première au milieu des ruines de son usine. Elle raconte les licenciements, « la misère », les suicides. François Ruffin ne peut croire cela du grand capitaine d'industrie, pas plus qu'il ne peut imaginer, comme le pense l'inspecteur des impôts belge Marco Van Hees, que si Bernard Arnault a installé sa fondation en Belgique, c'est pour que ses héritiers échappent au fisc. Pour « réconcilier la France d'en haut et la France d'en bas » et faire taire « la calomnie », il enfle son costume de Bernardman, le super héros qui clame jusque sur son T-shirt et sa casquette « I love Bernard ». Il grimpe

dans sa camionnette et se rend chez Serge et Jocelyne Klur, tous deux licenciés d'ECCE. Avec 400 € de ressources par mois, ils sont pris à la gorge par les factures impayées. La vente aux enchères de leur maison les guette. Et c'est parti pour un scénario digne d'un film d'espionnage pour sortir le couple de ses dettes et trouver un emploi à Serge avec l'aide de Bernard Arnault.

## Un cadavre piégé par des pieds nickelés

Impossible de dévoiler davantage l'intrigue, truffée d'opérations d'intox et de contre-intox, et encore moins le dénouement. Juste remarquer la performance d'acteur à son insu d'un ancien commissaire des RG, recyclé dans la sécurité du groupe LVMH. Un cadavre qui se laissera piéger par une bande de pieds nickelés, un personnage qui, « dans son registre à la Michel Audiard, vaut son pesant de cacahuètes », dit de lui François Ruffin. « Comme on est picards ou du Nord, ils nous prennent pour des cons ; du coup, c'est un avantage », sourit le réalisateur, en nous accueillant à Amiens dans le local de *Fakir*, le journal dont il est rédacteur en chef. Le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) a, chose rare, refusé de

participer au financement du film. « On a fait un appel à dons, et finalement, nos actionnaires, ce sont les 6437 abonnés de *Fakir*, en gros. J'espère qu'on leur versera leurs dividendes en rires, en émotions et en colère », explique François Ruffin. Pour *Fakir*, pour l'émission « Là-bas si j'y suis » sur France Inter ou pour *le Monde diplomatique*, François Ruffin a eu l'occasion d'étudier en long, en large et en travers la carrière de Bernard Arnault et la façon dont il a bâti sa fortune sur le dépeçage de Boussac, pour ne garder que les marques de luxe. « Mon repérage a donc été effectué sans que j'aie le désir de faire un film [à l'époque] », témoigne-t-il. « Ce sont des gens, Marie-Hélène ou Catherine, que j'ai utilisés à peu près sur tous les supports : *Fakir*, la radio, re-radio, re-*Fakir*... » Idem pour les époux Klur, qui « crevaient le micro » quand il les a rencontrés pour « Là-bas si j'y suis ». « Et là, pour moi, ils crèvent l'écran », ajoute-t-il.

## *Fakir*: 100 000 exemplaires pour la nouvelle formule

Le film reprend aussi une spécialité de la bande de *Fakir*, les interventions revendicatives dans les assemblées générales des grands groupes. François Ruffin avait d'ailleurs ►►

## NextRadioTV dépose un recours

« Alors que les informations se multiplient sur l'arrivée du groupe Bouygues comme deuxième actionnaire d'Orange après l'État – de façon très opportune juste après l'annonce du CSA – et que se profile une chaîne d'information du service public, NextRadioTV considère que la décision du CSA est un mauvais coup porté au pluralisme et une régression démocratique. » Depuis la décision du CSA concernant LCI, Alain

Weil, patron du groupe NextRadio TV (BFM, RMC, 01net), ne décolère pas. Il redoute des retombées sur l'audience de BFMTV. Le groupe a déposé un recours devant le Conseil d'État, qui devrait être examiné le 5 février. « Mauvais coup porté au pluralisme », « régression démocratique » : Alain Weil n'a pas eu ce cas de conscience quand il a réalisé son opération financière avec Patrick Drahi, le patron d'Altice Media (lire page 12).



François Ruffin (assis au milieu), réalisateur de *Merci patron!*, avec une partie de l'équipe du journal *Fakir*, dont il est rédacteur en chef. Photo Olivier Touron/Divergence.

► inauguré la formule en demandant à Marie-Hélène Bourlard d'acheter une action de LVMH pour interpeller Bernard Arnault, devant tous les actionnaires, sur le sort des ouvrières d'ECCE. François Ruffin voit d'ailleurs de plus en plus dans *Fakir* un outil pour « la narration de nos actions », un support « entre information et action ». Alors que le film sortira le 24 février, *Fakir* lance en même temps une nouvelle formule, avec cent mille exemplaires en kiosques<sup>1</sup> et une grande campagne de promotion. « On avait beaucoup de longs papiers dans le journal », note le rédacteur en chef. « Il ne s'agit pas de les éliminer », assure-t-il, mais de « proposer plus de papiers brefs » pour rendre le journal plus accessible. Le premier numéro reviendra notamment sur les « coulisses » du film. « On va notamment raconter une histoire sur un mec qui a réussi à nous infiltrer dans notre cercle de militants » et « qui a tout livré à LVMH » au début du projet. « J'étais très déçu, mais quand on a repéré qui c'était, j'ai fait comme si je ne le savais pas et on l'a utilisé comme un moyen d'intoxication supplémentaire. » Le contraire nous aurait étonné. ■

1. Outre les abonnements, *Fakir* réalise « entre 7 000 et 8 000 ventes en kiosques et 1 000 à 2 000 ventes de la main à la main » par numéro.

## VERBATIM

### “Une fable, une espèce de métaphore”

« **L'**une des morales qu'on peut tirer de ce film, c'est qu'on est plus fort qu'on ne le pense et qu'ils sont plus fragiles qu'on ne le croit. Ce film, pour moi, c'est une fable, une espèce de métaphore où on a des incarnations des classes populaires, avec les époux Klur, une incarnation de la petite bourgeoisie, c'est moi, une incarnation de l'oligarchie, Bernard Arnault et ses sbires. On peut tirer des tas de leçons sur les inégalités, sur la mondialisation... Il n'y a rien de creusé, mais ça ouvre des tas de pistes. L'une des pistes concerne quand même le rapport de forces. [...] Le film n'a pas du tout une fonction pédagogique ; je ne souhaitais pas faire un film avec un prof d'économie, un prof de socio, un prof d'anthropologie, où tu as l'impression d'être sur les bancs de la fac. C'est un film qui ne sert pas à apprendre des choses, ou alors en passant. Il sert à réenthousiasmer ; il est sur le terrain de l'émotion. Je pense qu'un problème de la gauche, comme elle est

truffée de diplômés, d'intellectuels, c'est qu'on va à l'abstraction, au concept, à la théorie avant de passer par la chair, les visages, les corps. Là, c'est par les émotions que ça passe et éventuellement, derrière, ça permet de se demander ce qu'est la précarité, comment lutter contre ça, qu'est-ce que le chômage, ses conséquences politiques, le regard de la société... Plein d'images peuvent être utilisées. Par exemple, Serge [Klur], quand il dit qu'on est un capitaliste à partir de 1 500 € par mois, ça en dit long, quand on devient pauvre, sur la division du monde que cela produit. On regarde ce qu'il y a de plus proche, c'est-à-dire des gens qui vivent avec le salaire médian, mais le salaire médian, c'est déjà être un grand bourgeois pour Serge. Ce n'est pas creusé dans le propos, mais quand on parle de police du capital – “Police partout, justice nulle part” –, c'est une image à la fin [du film] : l'assemblée générale [de LVMH] protégée par des armées de flics. »

# DÉCRYPTAGE

## Attentats

# Les défis posés aux journalistes à l'heure des réseaux sociaux



Comment informer le public à l'aide des réseaux sociaux ? Quelles difficultés rencontrent les journalistes spécialisés dans ce domaine ? Après les attentats du 13 novembre 2015, retour d'expérience avec un de nos adhérents, qui scrute depuis six ans les réseaux sociaux pour évoquer sur LCI l'actualité vue depuis le Web.

Par Emmanuel Raoul\*

**J**e ne travaillais pas le vendredi 13 novembre 2015 mais, sitôt alerté des fusillades, dans un double réflexe, j'allume LCI et me connecte à Twitter. Cette plateforme de microblogging est la mère de tous les réseaux lorsqu'il s'agit d'une actualité brûlante en cours de développement. Immédiatement, on est frappé par la quantité de messages évoquant les attaques, souvent accompagnés de photos et de vidéos des victimes, blessées ou décédées. Une carte en temps réel des attentats se dessine. Pour ma consœur Julie Patin, qui est à l'antenne et à qui je transmets des tweets et des infos, de nombreux défis se présentent, ainsi qu'à moi-même : comment vérifier l'info contenue dans le message ? Face à des images souvent très

### LA RIGUEUR DE ZEMMOUR

Les éditorialistes sont des journalistes comme les autres, soumis aux mêmes principes professionnels. C'est ce qu'a fort justement rappelé Laurent Ruquier à Eric Zemmour dans son émission « On n'est pas couché » du 21 novembre. « Cette rigueur, cher Eric, que vous rêvez de voir appliquée à tous les organes de ce pays, il serait bien de l'appliquer à votre travail », a notamment déclaré l'animateur. L'éditorialiste avait en effet souligné dans une chronique sur RTL que l'un des tueurs du Bataclan avait été arrêté huit fois sans jamais faire de prison. Zemmour s'en était alors violemment pris à Christiane Taubira et à sa justice trop bienveillante. Sauf que ces arrestations ont eu lieu entre 2004 et 2010, sous le mandat de Nicolas Sarkozy, bien avant que Christiane Taubira ne soit ministre de la Justice.

### L'HUMOUR DE ZEMMOUR

« Plutôt que d'envoyer des avions en Syrie, la France devrait bombarder Molenbeek. » Aux lendemains des attentats du 13 novembre 2015, c'est ce qu'a déclaré Eric Zemmour au micro de RTL, devant un auditoire médusé. Son employeur, suite au tollé provoqué par ces propos va-t-en-guerre, a essayé de voler au secours du chroniqueur. Il paraît que Zemmour blaguait et que ses dires étaient à prendre au second degré. Difficile à croire, vu l'agressivité de son ton et son sens de l'humour peu développé. Quelques heures auparavant, sur France inter, l'humoriste Stéphane De Groodt, dans l'émission « Si tu écoutes, j'annule tout », avait donné le même conseil à la France. Mais lui, il avait fait rire. Pauvre Zemmour, il a encore pris une leçon et appris à ses dépens que l'humour, comme le journalisme, c'est un métier.

choquantes, quelles sont celles que l'on peut passer à l'antenne pour informer le public, tout en respectant les victimes et leurs familles ? Parmi les dizaines de milliers de messages postés ce soir-là, comment repérer et dénoncer les rumeurs, intox et autres fakes, ces images tirées d'un autre contexte que de mauvais plaisantins publient en faisant croire qu'elles viennent d'être réalisées ?

### “Renoncer à publier des infos non vérifiées”

S'il n'y a pas de méthode type, la réponse tient en un mélange d'expérience, d'exigence et de prudence, auquel tous nos confrères n'ont pas forcément eu recours. Ainsi, le compte @infos140, qui se présente comme un « fil d'information permanent », a diffusé à ses soixante-quinze mille abonnés certaines rumeurs comme ces coups de feu prétendument tirés dans le quartier des Halles. Face à une telle actualité, mieux vaut attendre, voire renoncer à publier une information plutôt que contribuer à alimenter la panique et l'hystérie. Pour vérifier et valider les infos avant diffusion, nous faisons appel aux envoyés spéciaux sur le terrain et aux spécialistes police-justice en plateau, mais nous utilisons aussi les messages postés par les institutions (préfecture de police de Paris, ministère de l'Intérieur, police nationale, pompiers...), qui ont démontré à cette occasion à quel point

elles maîtrisaient les outils numériques dans une communication de crise. Ayant rejoint la rédaction dans la nuit pour relever Julie, je prends l'antenne à 4 h et reste en plateau jusqu'à midi. À ce moment, le déroulé des attaques apparaît plus distinctement et mes interventions portent sur les manifestations de solidarité des internautes. Deux hashtag ou mots-clés dominant alors : #portouverte, via lequel les Parisiens proposent un hébergement d'urgence à tous ceux qui se trouvent bloqués dans les quartiers ciblés, et #rechercheParis, où l'on poste des photos et des descriptifs des personnes introuvables.

### Les remontrances du CSA

Là encore, la vigilance est nécessaire car même dans ces moments dramatiques, de sinistres farceurs se plaisent à diffuser des canulars, comme l'avis de recherche montrant Sylvain Durif, un illuminé, star des réseaux sociaux malgré lui, qui va ainsi se retrouver dans un sujet du journal de TF1 le lendemain. Mais les plus grands défis de l'information via les réseaux sociaux vont me frapper de plein fouet le mercredi 17 novembre, lors de l'assaut du Raid et de la BRI sur l'appartement de Saint-Denis où Abdelhamid Abaoud avait trouvé refuge. Alerté vers 5 h du matin, je trouve sur Youtube plusieurs vidéos dans lesquelles on entend des échanges de coups de feu, montrant les policiers en action et permettant même de localiser

avec une forte probabilité la rue où se déroule l'opération. Sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), des riverains affolés donnent à la fois des éléments d'ambiance (« C'est la guerre ici ») et certaines informations (important dispositif policier, axes barrés...). Ces éléments vont nous permettre de prendre l'antenne à 6 h, en édition spéciale, en attendant l'arrivée de nos spécialistes en plateau et celle de nos journalistes sur place.

Ce genre de direct est toujours très délicat. On a notamment à l'esprit les remontrances du CSA à l'encontre de plusieurs médias après la couverture des attentats de Charlie et de l'hypercher. En divulguant certaines informations, certains médias et utilisateurs des réseaux sociaux auraient gêné le travail des policiers, voire mis en danger ces derniers ainsi que des otages. S'il est évident que les journalistes ne sont pas des auxiliaires de police, on peut parfois s'interroger sur la simple pertinence de certaines informations livrées à l'antenne. Montrer les axes bloqués par la police sur un plan de Saint-Denis, comme je l'ai fait à l'antenne, était-il de première importance pour le grand public ou cela n'allait-il pas aider les personnes recherchées ou leurs éventuels complices ? Aujourd'hui, au vu du déroulé des opérations, je ne regrette pas de l'avoir fait – et personne ne me l'a reproché – mais si l'issue avait été différente, n'en serait-il pas autrement ?

### Légitimité renforcée du métier de journaliste

Les réseaux sociaux sont incontournables dans la fabrique de l'information mais, quel que soit le tuyau par lequel une information transite, ce sont toujours les mêmes règles journalistiques qui s'imposent : ne pas confondre rapidité et précipitation, s'assurer de la fiabilité et de la crédibilité d'une source, croiser les informations, notamment en les confrontant à des sources officielles. Si n'importe qui, doté d'un smartphone, peut désormais partager un témoignage ou un document audio ou vidéo avec le reste du monde, la présence et le travail du journaliste n'a jamais été aussi nécessaire. C'est même au travers d'un regard expert, d'une mise en contexte et en perspective, que les informations venues des réseaux prennent tout leur intérêt pour un public non connecté. Si le Web 2.0 a, un temps, laissé croire à l'avènement du journalisme citoyen, où tout un chacun pouvait se prétendre reporter, il n'a au fond que renforcé la légitimité de notre métier. Que les modèles économiques portés par les grandes entreprises de l'Internet et l'uberisation du journalisme qui en découle soient aussi une menace pour notre profession est, hélas ! aussi une réalité. ■

\* Délégué syndical SNJ-CGT à LCI.

## LE SCANDALE DES JEUNES DJIHADISTES FRANÇAIS



### L'EXPERTISE DES EXPERTS

En cinq jours, du 14 au 18 novembre dernier, deux experts nous ont livré leurs analyses du terrorisme en trente-cinq apparitions. Tous les médias se les arrachaient, aussi bien en France qu'en Belgique, en Suisse ou en Italie. Ces deux incontournables ? Louis Caprioli, ex-patron de la DST, et Pierre Servent, colonel de réserve, expert en stratégie militaire. Pour Mathias Reymond,

interviewé par la NVO, la fonction première des experts est de remplir le vide inhérent au traitement des événements en temps réel. Et le coanimateur d'Acrimed de s'interroger : « Quand et comment ces experts prennent-ils le temps de s'informer et de réfléchir ? » Leur omniprésence pose effectivement la question de la qualité de leur analyse et donc de la pertinence de l'information.

### L'ÉTHIQUE DE YAHOO

Le 7 janvier dernier, sur le site Yahoo reprenant une information du Parisien, on peut lire qu'un viol dans le train Paris-Versailles a été évité grâce à l'intervention d'un passager. Il est précisé que les auteurs de cette agression sont afghans mais on ne sait pas si le courageux passager est picard, antillais, belge ou italien. S'ensuit un flot de commentaires « débridés » d'internautes. Les immigrés et les réfugiés ne seraient ainsi que « des Vandales et des Barbares », des « rats puants » qu'il faudrait « castrer à l'acide sulfurique », voire « crucifier ».

Yahoo affirme mettre en avant une charte interdisant tout commentaire contraire à la réglementation en vigueur et notamment tout commentaire à caractère raciste, antisémite ou diffamatoire. Ces commentaires violemment xénophobes sont pourtant restés plusieurs jours sur le site. Mais que font les modérateurs de Yahoo ?

1. Rappelons que 12 768 viols ont été déclarés en France en 2014 et que, selon l'Observatoire national de la délinquance, seuls 10 % des viols sont l'objet d'une plainte. La plupart de ces crimes ont été commis par des personnes de l'entourage de la victime.

## LUTTONS CONTRE LA RADICALISATION DES JEUNES



# Quand la Voix du Nord donne de la voix contre le



Retour sur le dossier publié par *la Voix du Nord* à la veille des élections régionales sur les valeurs et le programme du Front national. Une prise de position remarquable, venant d'une région où beaucoup craignent la victoire de Marine Le Pen.

Par Jean-Bernard Gervais



L'heure où l'on dénonce une certaine connivence des médias pour le Front national, l'initiative prise par *la Voix du Nord* a suscité la surprise partout en France.

Dans une enquête en deux volets publiée les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, une semaine avant les élections régionales où Marine Le Pen brigait la tête de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, le quotidien nordiste a décidé de prendre position contre le parti de Marine Le Pen. Se revendiquant des valeurs de la Résistance, l'auteur principal de cette enquête, qui n'est autre que le rédacteur en chef de *la Voix du Nord* Jean-Michel Bretonnier, a exposé sa méthode d'enquête, « les faits et rien que ça ». Le premier volet pointait les valeurs du Front national, qui ne seraient pas celles de *la Voix du Nord*, encore moins celles des Nordistes dans leur globalité : « Le Front national ne rejette pas la liberté, mais lui préfère l'autorité ; il ne récuse pas la démocratie, mais restaure le culte du chef ; il ne déteste officiellement personne, mais ses têtes de Turc sont connues. » Le deuxième volet était consacré à Marine Le Pen et ses « hommes de confiance » dans le Nord, dont Steeve Briois, maire d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), et Philippe Eymery, conseiller municipal à Dunkerque (Nord). Cette enquête a-t-elle fait perdre des voix au FN ? Nul ne peut le dire. Quoi qu'il en soit, quelle que soit l'influence qu'a eue ce travail journalistique sur le résultat du scrutin, nul doute qu'il a marqué les esprits au sein de la rédaction. « L'initiative a été prise par le rédacteur en chef, un peu en catimini, même si on en avait déjà parlé en CE [comité d'entreprise] et en conseil de rédaction<sup>1</sup>. La



## LES SUBSIDES DU CONSEIL RÉGIONAL

Furieuse de la prise de position anti-FN de *la Voix du Nord*, Marine Le Pen, interrogée le 30 novembre par RTL, a avancé que *la Voix du Nord*, en s'attaquant au FN, défendait avant tout des subventions versées au quotidien régional par les élus socialistes. « *La Voix du Nord* ne touche pas de subventions du conseil régional », se défend le quotidien. En revanche, Wéo, une chaîne de télévision dont le quotidien régional possède 34 %, perçoit des aides du conseil régional à la coproduction de programmes audiovisuels, à hauteur de 1,5 million d'euros par an. Le partenariat prévoit la diffusion de programmes

en rapport avec les compétences de l'institution régionale. Ces aides sont également versées à dix autres chaînes locales, dans le cadre d'un plan de trois ans. Cependant, cette aide indirecte au groupe *La Voix a*, dans des circonstances et avec des arguments bien différents, déjà provoqué des protestations venant, à l'époque, du groupe Front de gauche. Par ailleurs, *la Voix*, comme beaucoup d'autres journaux de la région habilités à publier des annonces légales, bénéficie également d'un budget pour les annonces émanant de la Région.

J.-B. G. et L. F.

rédaction n'a pas été consultée outre mesure sur cette initiative mais elle a été plutôt bien prise », témoigne Christian Furling, délégué syndical SNJ-CGT à *la Voix du Nord*. Et pour cause : depuis l'élection de Steeve Briois, le

candidat FN, à la tête de Hénin-Beaumont, les localiers de cette ville du Pas-de-Calais ne sont plus en odeur de sainteté. C'est le moins que l'on puisse dire : « La rédaction n'est plus invitée aux événementiels de la mairie.

## EN PACA, PAS D'ÉCLAT MÉDIATIQUE

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme dans le Nord, le FN avait de fortes chances de l'emporter au second tour des régionales. Pour autant, il n'y pas eu de sursaut de la presse quotidienne régionale. Jusqu'à *la Marseillaise*, où deux journalistes des Bouches-du-Rhône ont proposé à leur rédaction en chef de suivre l'exemple de *la Voix du Nord* et de se fendre d'un éditorial anti-FN. Niet, leur a-t-on répondu. Non pas, bien sûr, que le quotidien communiste défende les positions du FN, mais, de peur que cette prise de position ne fragilise économiquement un journal en difficulté, la direction a préféré afficher la neutralité.

J.-B. G.

Avant la parution de l'article, on a craché sur la vitrine de la locale de *la Voix du Nord* avant parution de l'enquête. » Si l'article a été piloté par le rédacteur en chef, de nombreux journalistes y ont contribué en la documentant à l'aide des papiers qu'ils avaient rédigés au sujet du FN dans la région.

## Demande de droit de réponse lapidaire

Si la parution de cette enquête a provoqué dans les médias nationaux la colère de Marine Le Pen, menaçant *la Voix du Nord* de lui couper des subventions régionales (voir encadré), les répercussions locales ont été de moindre ampleur. Selon Christian Furling, le FN s'est contenté de demander un droit de réponse, lapidaire. Un journaliste de *la Voix* chargé des élections régionales a pu, le soir même

## MARINE LE PEN VICTIME D'UN COMLOT DES MÉDIAS



de la publication du premier volet de l'enquête, suivre sans encombre Marine Le Pen lors d'un déplacement de campagne. Le lectorat, en revanche, a réagi diversement. « De nombreux lecteurs ont encensé cette initiative et des pro-FN nous ont insultés, témoigne Christian Furling. Certains lecteurs, qui n'étaient pas pour autant partisans du FN, ont regretté de notre part un manque d'objectivité. » En termes de chiffre d'affaires, cette initiative éditoriale a également eu des répercussions : « Nous avons enregistré une centaine de désabonnements liés à

cette couverture, et une vingtaine d'abonnements. Le mardi 1<sup>er</sup> décembre, les ventes en kiosque ont été plus importantes : 5000 exemplaires supplémentaires vendus, pour une vente moyenne de 220000 exemplaires. »

## Un "traitement différent" au *Courrier picard*

Dans la nouvelle grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, cette prise de position n'a pas fait d'émules. *Le Courrier picard*<sup>2</sup>, par exemple, a choisi un « traitement différent », de peur que ce genre de position ne

► soit « contre-productif », explique Philippe Fluckiger, secrétaire (SNJ-CGT) du CE du quotidien picard. « Nous avons pris le parti de faire un bilan de l'action du FN au conseil régional sur deux pages », précise le journaliste. En cinq points – économie, infrastructures, discrimination, finances et culture, traditions – et quelques encadrés, notamment sur les vues du FN concernant la gestion des cantines, le *Courrier picard* a tenté de circonscrire ce parti, dont la ritournelle est de se démarquer de l'établissement, symbolisé par l'« UMPS ». Résultat, les invariants de

ce parti d'extrême droite ont été démasqués à l'échelle locale: libéralisme économique, antisindicalisme, poujadisme, opposition aux droits des femmes (IVG, contraception), rejet de l'art contemporain... Quant aux relations du parti avec la presse, si elles étaient franchement mauvaises il y a quelques années, elles ont évolué avec le temps et se sont institutionnalisées. « Les ténors pratiquent beaucoup moins la langue de bois. La moitié des conseillers est à l'aise avec la presse, l'autre moitié reste sur la défensive », estime Philippe Fluckiger. Mais « chassez

le naturel et il revient au galop, poursuit le journaliste. Ils s'opposent à tout ce qui est un peu avant-gardiste sur le plan culturel, et tiquent quand il faut voter des aides au Mali ou au Burkina Faso, par exemple, dans le cadre de la coopération internationale. » ■

1. Structure propre à la Voix du Nord, où représentants syndicaux et direction débattent du contenu du journal.
2. Le *Courrier picard*, dont le siège est à Amiens, appartient au groupe La Voix du Nord, qui appartient lui-même au groupe belge Rossel.

## L'ÉLECTION PASSÉE, RETOUR À LA NORMALE

« Qui, à gauche, dira aux ouvriers et aux employés que la croissance ne reprendra pas si des réformes, parfois difficiles, ne sont pas mises en œuvre ? [...] Qui dira à tous les Français que notre pays ne se sauvera qu'en entrant délibérément dans la mondialisation, en affrontant la compétition internationale, en pariant sur son intelligence, en travaillant plus pour créer de l'emploi ? » Dès le 14 décembre dernier, au lendemain du deuxième tour de l'élection régionale qui a vu la victoire de Xavier Bertrand (Les Républicains) en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Jean-Michel Bretonnier signait l'édito de la *Voix du Nord* sous le titre: « Pour un langage de vérité ». L'occasion de vérifier que le rédacteur en chef ne s'était pas transformé en dangereux gauchiste,

mais aussi de constater qu'il ne fait pas le lien entre le vote FN et les « réformes parfois difficiles » que subissent les « ouvriers et [les] employés ». Rappelons le communiqué que nos camarades du SNJ-CGT de la *Voix du Nord* avaient diffusé fin mai 2014, juste après les élections européennes, où le FN était à 33 % dans le Nord et à 39 % dans le Pas-de-Calais. Le communiqué reconnaissait l'effort « didactique » réalisé par le quotidien régional concernant l'élection européenne. Il se félicitait aussi d'un « éditorial sans ambiguïté » sur les idées du FN. Mais ce combat doit être quotidien, insistait le SNJ-CGT: « Oui, il faut traiter de faits divers, de consommation et d'insolite, mais quelle place faut-il leur accorder ? Au-delà de la

question de leur volume, comment faut-il les traiter et quelle place faut-il conserver aux autres sujets ? Notre rôle n'est-il pas avant tout de prendre du recul, d'offrir des analyses, des réflexions ? D'ouvrir les esprits ? L'information n'est pas une marchandise. Pour la vendre, il faut interpellier, mais pas user de sensationnalisme. » Le compte-rendu rédigé par le SNJ-CGT du conseil de rédaction de la *Voix du Nord* du 18 novembre dernier rappelle par ailleurs que « l'illustration du papier sur le dépôt des listes des candidats aux régionales » était une photo de Marine Le Pen. Au moins, la rédaction en chef a convenu que « ce n'était pas le bon choix ». « Pas mieux », concluent ironiquement nos camarades.

L. F.

## ENTRETIEN AVEC PASCAL DEBAY

# Contre le FN, la CGT a un rôle historique à jouer

Pascal Debay, membre de la commission exécutive confédérale et secrétaire général de l'UD de Meurthe et Moselle, est chargé pour la CGT de la campagne de lutte contre les idées d'extrême droite. Il répond aux questions de *Témoins*.

Propos recueillis par Jean Tortrat\*

**Q** Quel est le bilan de l'action du comité et de la campagne contre les idées de l'extrême droite ?

Depuis plus de vingt ans, la CGT se bat contre l'extrême droite et ses idées, et depuis janvier 2014, la campagne unitaire actuelle avec la FSU, Solidaires et l'Unef est la continuation de cette lutte. Un petit film réalisé

avec l'IHS<sup>1</sup> [Institut d'histoire sociale, créé par la CGT] montre l'antériorité de ces luttes. L'observation de cette progression du FN dans les communes s'est illustrée avec des initiatives à Béziers et Hayange. On en prévoit d'autres, au premier semestre 2016, dans les Yvelines et à Hénin-Beaumont, dans le Pas-de-Calais. En interne,

les sondages de sortie des urnes montrent qu'à la CGT, les chiffres des votants CGT sont supérieurs aux précédentes élections et tournent autour de 27 %. Cela implique pour nous plus de responsabilité dans notre dénonciation. La progression dans l'ensemble des syndicats [du vote FN] montre qu'à la CGT, nous devons faire encore plus



preuve de détermination. Il faut avoir la lucidité de constater que, pour l'instant, nous avons une écoute des convaincus et que nous devons passer à une étape supérieure. Nous allons expérimenter des outils différents dans quatre départements: les 21 et 28 janvier, deux journées d'étude, au-delà des commissions exécutives, des unions départementales et des unions locales, pour avoir à terme seize secrétaires de syndicat et délégués syndicaux et les mettre ensemble sur une journée. Après un film historique, les faire travailler sur l'extrême droite d'hier et d'aujourd'hui, le programme du FN, et prendre le temps de l'échange, car il y a un besoin fabuleux d'échanger sur ces questions afin, après cette journée, de tout de suite prévoir un niveau 2. Cela devrait permettre de démultiplier nos forces sur cette question et de se revoir dans deux ans. La volonté politique est là, dans la confédération. Faire comme dans la Fédération des services publics qui, à la veille des élections, avait sorti une brochure intitulée « Comment le FN est l'ennemi des agents en tant que futur employeur ». On a besoin de ces outils et de cette démarche dans les transports, la santé, les fédérations liées à l'industrie... Mener ce boulot pour 2016 et mettre aussi en avant la communication du FN et leur clientélisme. Wallerand de Saint-Just [avocat, trésorier national du FN], par exemple, déclarait à la veille des élections qu'il n'était pas du tout favorable à une augmentation du Smic, contrairement au programme du FN, et qu'il faudrait jouer sur le montant des cotisations sociales. Nous voulons élargir le collectif, le nombre des animateurs devra être supérieur. La sortie du livre *Lumière sur les mairies brunes*<sup>2</sup>, édité par Visa [Vigilance et initiatives syndicales antifascistes] cette année, est un outil de travail et une popularisation de notre combat. Un retraitage est prévu. C'est une réponse aux faits et méfaits du FN et de ses alliés dans les quinze villes

qu'ils occupent depuis le printemps 2014. Le travail contre l'extrême droite est un travail de fond et il faut le médiatiser. Ainsi, quand le journaliste Michel Noblecourt, du *Monde*, se permet d'écrire que la CGT n'a rien fait jusqu'aux dernières élections [régionales], cela pose problème. Les autres syndicats travaillent aussi. Nous avons rédigé un texte commun avec tous les autres syndicats, sauf FO, intitulé « Vivre et travailler ensemble ». Il est important qu'après les attentats, nous puissions avoir des réponses communes, par exemple sur la laïcité. Le syndicalisme ne pourra pas tout régler. On ne pourra pas combler l'absence de combat politique ni le chiffre exponentiel du nombre de chômeurs, la pauvreté généralisée dans de nombreuses villes, l'absence de tissu social... Un tiers des électeurs âgés de 18 à 25 ans vote FN. Cela montre un délitement de la connaissance politique, une absence de repères sur l'histoire du fascisme et de l'extrême droite. Là, il y a un vrai enjeu. La démographie joue en faveur du FN.

**Q** La presse, selon toi, a-t-elle rendu compte de ce combat syndical contre l'extrême droite ?

Dans la presse quotidienne régionale, les dynamiques de communication, le buzz, la course à l'audimat font que la moindre petite phrase, le moindre geste des dirigeants locaux du FN leur donnent la une et des pages entières dans leurs publications. Sur Hayange, par exemple, lors de notre initiative, nous avons bénéficié des pages locales. À Béziers, on a eu une grosse part de la presse nationale. Pour la télé, c'est une autre étape. Les dirigeants du FN ont su gagner une place centrale dans le paysage médiatique. Mais mon analyse est que dans les grands corps d'État et parmi le patronat, beaucoup ont fait leur choix et fait le pari de l'arrivée du FN au pouvoir dans la décennie. C'est pour cela qu'il faut que la



CGT joue son rôle historique d'éducation populaire, d'éducation politique dans le sens noble du terme, d'aller chercher les conquêtes sociales, que les syndicalistes militent ensemble. Nos comités régionaux se sont exprimés avant le premier tour, avant le deuxième tour. Je pense à la région Champagne-Ardenne-Lorraine, mais aussi Franche-Comté, Bourgogne et PACA, pour dire non à l'extrême droite et au FN, pour pointer les dangers d'un vote en faveur de ses représentants. Les actions contre le FN doivent se généraliser et offrir matière à être médiatisées. ■

\* Secrétaire général adjoint du SNJ-CGT.

1. <http://www.ihs.cgt.fr>.

2. Ouvrage listant l'action quotidienne des mairies tenues par l'extrême droite en France. <http://www.visa-isa.org>.



# Le Conseil d'État

...sépare

“promotion publicitaire” et information

Carte de presse

...exclut

un rédacteur graphiste

Abattement fiscal

C'est une première, et c'est une victoire. La Commission supérieure de la carte d'identité des journalistes professionnels a porté, au nom de la profession, un recours justifié contre l'attribution d'une carte de presse. Et elle a obtenu gain de cause.

Par Thierry Cerinato\*

Lorsqu'il y a recours contre un refus de délivrance de carte de presse, la Commission supérieure de la carte d'identité des journalistes professionnels (CSCIJP) est la première saisie et les journalistes y sont toujours représentés (un salarié, un employeur), même si les trois magistrats sont majoritaires. En cas de confirmation de refus, le demandeur peut ensuite se tourner vers le tribunal administratif, puis vers la cour administrative d'appel, enfin vers le Conseil d'État. Et jusque-là, il bénéficiait d'un avantage considérable car il ne trouvait jamais de contradicteur ni de professionnels face à lui. La Commission s'est donc dans un premier temps dotée des moyens de venir défendre sa position devant les tribunaux administratifs, ce qui n'était pas le cas depuis sa création en 1935. Un progrès car sa « position » se présente comme celle de la profession dans son ensemble (salariés élus et employeurs).

## Tribunal administratif, cour d'appel, Conseil d'État...

Par l'intermédiaire de son ministère de tutelle, la Commission supérieure peut aller plus loin encore en contre-attaquant devant le Conseil d'État. C'est ce qu'elle a fait dans le cas d'un demandeur travaillant pour le compte d'un site Internet qui avait obtenu sa carte de presse en cour d'appel. Les deux commissions (de première instance et supérieure), où siègent des professionnels de manière paritaire, estimaient qu'il s'agissait d'un site promotionnel et commercial dont la finalité première était la vente de voitures, de pièces détachées et de services afférents. Certes, après des onglets « Voitures neuves », « Voitures d'occasion », « Services », « Garantie », on tombait sur une rubrique « Actualités », où tous les sujets pouvaient avoir le goût et la couleur du journalisme. Dans son arrêt, le Conseil d'État a cependant jugé que « si le site Webcarcenter comporte des rubriques

d'actualité et divers dossiers ou analyses, il a pour objet principal la promotion de ventes de voitures et a un contenu essentiellement publicitaire, y compris sous forme rédactionnelle », ajoutant qu'« un organe qui a pour objet principal la promotion publicitaire ne peut être regardé comme une publication ». À partir de là, on ne peut y travailler ou y être reconnu comme journaliste. L'argumentation est essentielle pour la profession car elle dit clairement que l'on ne peut pas mélanger l'information à la publicité. Elle condamne certains sites et certaines revues – celle d'un vendeur de fast-food, celle d'une enseigne culturelle bien française, par exemple – à rester dans leur champ propre, celui de la promotion ou de la commercialisation. Malgré tous leurs efforts pour faire croire qu'elles sont de vrais journaux. ■

\* Vice-président (SNJ-CGT) de la Commission de la carte d'identité professionnelle des journalistes (CSCIJP).

Un travail de déconstruction du statut de journaliste semble en route. Dernier élément en date, l'interdiction faite à un rédacteur-graphiste de bénéficier de l'allocation pour frais d'emploi non imposables.

Par Patrick Pinault\*

Décidément, un vent mauvais souffle sur les journalistes et sur leur statut. Récemment, la Cour de cassation décidait de priver de l'indemnité légale de licenciement les journalistes s'inscrivant dans un plan de « départs volontaires », même articulé à un plan de sauvegarde de l'emploi (voir *Témoins* n° 58). Peu après, la même Cour statuait que le versement de ladite indemnité ne s'imposait pas en cas de rupture conventionnelle (voir *Témoins* n° 59). C'est maintenant le Conseil d'État qui enlève une pierre de plus à notre édifice statutaire. L'article 81 du code général des impôts (CGI) accorde aux journalistes un abattement de 7 650 € pour frais d'emploi sur leurs revenus imposables. L'administration fiscale a parfois tenté de remettre en cause cet abattement pour certaines catégories de journalistes, les secrétaires

de rédaction par exemple. Jusqu'alors, la justice rétablissait les intéressés dans leur droit. Le Conseil d'État vient malheureusement de refuser le bénéfice de l'abattement à un rédacteur-graphiste, au motif que le salarié en cause ne participait pas à la rédaction d'articles et ne réalisait pas de recherche iconographique. En conséquence, le Conseil d'État a estimé qu'il ne satisfaisait pas à la condition posée par le CGI pour bénéficier de l'abattement : une collaboration intellectuelle à l'élaboration du contenu de l'information et non une simple mise en valeur de ce contenu.

## Des conséquences possibles sur les cotisations sociales et les clauses

Cette décision va-t-elle conforter l'administration fiscale dans son désir de redressement en direction de certains journalistes non rédacteurs, secrétaires de rédaction par exemple ? Il faut le craindre. Et il faut

envisager que cette privation de la qualité de journaliste au plan fiscal entraîne des conséquences sur l'assiette des cotisations sociales employeurs/salariés, sur l'accès aux clauses de cession et aux clauses de conscience. Plus généralement, une question se pose. La qualité de journaliste est définie par le code du travail et reconnue par la convention collective nationale à tous nos métiers : rédaction, création graphique, révision, édition, iconographie... Les diverses grilles de classification annexées à la convention en témoignent. Comment pourront coexister très longtemps des définitions des métiers du journalisme à géométrie variable selon les administrations ? Gageons que certains éditeurs ne manqueront pas de faire supporter aux salariés les conséquences de cette décision, dès lors qu'elle aurait pour effet de « renchérir le coût du travail ». ■

\* Membre du bureau national du SNJ-CGT.

# Patron et schizo, c'est possible

Vu de l'extérieur, on pourrait définir News Tank Network comme un nouveau groupe de presse, disposant de plusieurs déclinaisons 100 % numériques dédiées à l'éducation, à la culture ou au football dans sa dimension économique. On pourrait même parfaitement se retrouver dans ces trois principes, tirés de leur propre présentation : « Disposer à temps d'informations fiables est capital » ; « News Tank Network apporte de la clarté et de la confiance avec une information neutre et factuelle » ; « Reposant sur le postulat de la qualité des contenus (valeur ajoutée, utilité, exclusivité)... » Mais c'est étonnant comme le point de vue peut être différent depuis l'intérieur de ce *network*. A force de devoir produire de l'information fiable et de qualité, cinq des salariés de cette entreprise ont eu le toupet de se prendre pour des journalistes. Leur employeur s'est opposé à leur

reconnaître ce statut, les qualifiant d'« analystes-rédacteurs », refusant à la fois d'appliquer la convention collective nationale des journalistes et de remplir le certificat d'employeur qui doit accompagner toute demande de carte de presse. Malgré ces obstacles, nos cinq mousquetaires ont tout de même sollicité la reconnaissance de leur travail et de leur statut par le reste de la profession. Un (bref) débat a conduit à l'attribution de la carte de presse aux cinq demandeurs. Dans le dossier figurait l'inscription des sites News Tank au registre des sites d'information. Une inscription qui ne s'obtient que sur demande, officielle et argumentée, des dirigeants du site. « Monsieur News Tank » – Marc Guiraud, un ancien de l'agence de presse AEF et d'Europe 1 – entendait donc faire de l'information mais ne voulait pas de journalistes chez lui. C'est raté. Et cela lui a valu ce commentaire,

tombé depuis le collège « employeurs » de la CCIJP lors du (bref) débat déjà cité : « Ils sont totalement schizophrènes là-dedans... » ■  
T. C.



AFP

# Discrimination syndicale avérée

**Le 20 novembre dernier, la chambre sociale de la cour d'appel de Toulouse a condamné l'AFP pour discrimination syndicale envers un délégué du personnel SNJ-CGT. L'AFP devra verser également des dommages et intérêts au syndicat national, intervenant volontaire.**

Le 23 septembre, à l'occasion d'un rassemblement national devant l'AFP, le PDG Emmanuel Hoog déclare devant tous les secrétaires de branche CGT (SNJ-CGT, UFICT-LC et SGLCE) que la discrimination syndicale n'est pas un sujet à l'agence. Visiblement, la justice n'est pas du même avis. Après avoir rappelé qu'aucune personne ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, en raison

de ses activités syndicales, la cour d'appel a retenu la quasi-totalité des arguments apportés par notre élu et son conseil, M<sup>e</sup> Jean-Marc Denjean, tout en notant que l'AFP ne produisait aucun document justifiant sa position.

## Onze candidatures à des postes de responsabilités

Rappel des faits. En mai 2012, le délégué du personnel, un reporter-photographe ayant plus de vingt-cinq ans d'ancienneté maison, postule à un poste de rédacteur en chef adjoint au service photo, après avoir déjà postulé dix fois depuis 2005, année de son premier mandat, sur d'autres postes à responsabilités, toujours refusés « sans explications ni raison objective », selon la cour. Seul candidat en interne, la direction de l'AFP – pour qui faire des économies est sans doute une priorité – préfère alors aller chercher un candidat externe, photographe d'une petite agence photo. La cour note, « s'agissant de ce poste d'adjoint au rédacteur en chef photo, qu'aucun descriptif de ce poste relativement au profil souhaité ou aux compétences exigées ne figuraient sur la fiche publiée lors de l'ouverture des candidatures », et relève « le caractère subjectif et non matériellement vérifiable

des motifs avancés par l'AFP pour justifier son choix du candidat externe, seul autre candidat déclaré, pour occuper ce poste ».

## La direction va en cassation

Mais pour la direction de l'agence, qu'importe ! Sous des arguments fallacieux, elle préfère nommer ce candidat qui, selon elle, « adhère aux projets de la direction » (sic), tout en ne remettant pas en cause les qualités du candidat interne. Dans une réponse du 20 août 2012 adressée au secrétaire général du SNJ-CGT, le PDG de l'AFP reconnaît que « le parcours professionnel des deux photographes rendaient leur candidature recevable ». Du jamais vu. Une majorité de reporters-photographes de l'AFP dénoncent dans une pétition cette nomination externe ; l'intersyndicale publie un communiqué. Même la Société des journalistes, d'habitude peu prompte à dégainer, y va de sa demande d'explications. Et malgré les recours intentés par le candidat interne, prévus par un accord social qu'aujourd'hui le PDG Hoog veut dénoncer avec d'autres, rien n'y fait. Sauf la justice qui, aujourd'hui, en a décidé autrement. Le SNJ-CGT se félicite de cette décision. Pas la direction, qui a décidé d'aller en cassation. ■

Prud'hommes

# Radio France condamné pour manquement à ses obligations de sécurité

Après un coma causé par un accident de moto sur la route du travail et presque deux ans d'arrêt de travail, François Cortade, journaliste à Radio France, a repris son poste avec recommandation de la médecine du travail de lui éviter la conduite de nuit. L'employeur n'en a pas tenu compte ; il a été condamné.

Par Ludovic Finez\*

Le 1<sup>er</sup> mai 2005, 4 h 30, entre Cagnes et Perpignan, sur la route du retour des boîtes de nuit. François Cortade, journaliste à France Bleu Roussillon, se rend au travail à moto pour présenter les journaux matinaux. Un automobiliste qui fuit un contrôle d'alcoolémie le percute violemment par l'arrière. « J'ai eu la chance que les gendarmes soient en train de le poursuivre. Ils ont bloqué les voitures qui suivaient et j'ai été emmené aux urgences de Perpignan, puis en hélicoptère au CHU de Montpellier. J'ai été plongé dans un coma artificiel pendant douze jours pour résorber l'œdème au cerveau », raconte François. Ironie de l'histoire, il n'a subi aucun dommage physique, pas même une fracture. Pour ce qui est des séquelles de son coma, c'est une autre histoire. « Je n'ai aucun souvenir de l'accident ni du réveil. Quand ils ont commencé à me réveiller, ils m'ont montré la photo de mes enfants. Je les reconnaissais mais je ne me souvenais pas de leurs prénoms. Le coma cause des problèmes de mémoire. Il faut du temps », poursuit-il. Suit alors une difficile convalescence : kiné, orthophonie... Sans compter les envies suicidaires, le parcours du combattant pour être reconnu travailleur handicapé, les examens des médecins experts des assurances et de la Sécurité sociale, parfois « pipeau » selon l'intéressé.

## Isolé du reste du bureau

François ne reprendra le boulot qu'en février 2007, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, avant d'intégrer en septembre le bureau régional d'information de Toulouse. Le médecin du travail avait demandé à l'employeur de lui éviter la conduite de nuit. « Cela me cause

## “Mon handicap invisible”



François parle sans tabous des séquelles subies après un coma : « Des problèmes de mémoire, de concentration, de raisonnement, d'irritabilité, de l'anxiété, des maux de tête occasionnels, des troubles du sommeil, de l'érection, la perte de l'odorat... Ça va mieux mais c'est quand même très long », détaille-t-il. Il explique même qu'il existe « le François un et le François deux. On change de personnalité. On occasionne une anxiété chez les autres aussi. Je parle de handicap invisible. Et puis on veut se remettre au boulot, on veut prouver qu'on n'est pas un handicapé. Il y a un déni. C'est là aussi qu'on voit ses meilleurs amis ; on perd certaines relations. »

◀ François Cortade, de passage à Lille dans les locaux de France Bleu Nord, en janvier 2014. Nordiste d'origine, il y a travaillé de 1994 à 2003. Photo Louis Florin.

de l'anxiété », confie François, qui rappelle que l'accident a eu lieu au petit matin. Et les ennuis commencent : « Mon DRH a envoyé un courrier au médecin du travail pour faire en sorte que je puisse toujours être planifié de nuit et on m'a mis de permanence de nuit jusqu'à mai 2013. Là, on m'a demandé de couvrir la finale du championnat de France de rugby à Castres. Le genre de sujet qui nécessite d'interroger les supporters [après le match] et de rentrer à trois ou quatre heures du matin. Sur conseil du défenseur des droits, j'ai refusé. Mon chef m'a écrit : “Je donne pour consigne de ne plus te mettre au tableau de service lorsqu'il y a des astreintes la nuit, donc plus de permanences le week-end. En semaine, les astreintes nocturnes ne seront évidemment

confiées qu'à tes consœurs et confrères aptes à les assurer. Ce dont nous les remercions.” Avec ça, tu deviens parano, ça t'isole un peu du reste du bureau. » François a d'ailleurs toujours en travers de la gorge un courrier écrit par un de ses collègues à la rédaction en chef à Paris pour estimer qu'il n'y avait « pas de place » pour un handicapé au bureau de Toulouse. François estime par ailleurs que son handicap lui a valu un arrêt de sa progression de carrière.

## Des “agissements” qui ont “altéré la santé” du journaliste

Heureusement, il a aussi obtenu de l'aide. « J'ai quitté un syndicat pour en rejoindre un autre, le SNJ-CGT, qui, lui, me soutient », ▶▶

explique-t-il. En janvier 2014, la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) écrit à Radio France qu'« après une enquête approfondie », elle estime que les « agissements » de l'employeur ont « altéré la santé » de François en « ne s'assurant pas de l'effectivité des préconisations faites par la médecine du travail », ce qui pourrait être qualifié « au sens des dispositions légales et jurisprudentielles en vigueur [...] de harcèlement moral discriminatoire ». La suite logique était l'action aux prud'hommes. Le jugement est tombé en juillet dernier. Si les juges n'ont pas retenu les faits de discrimination, ils ont en revanche condamné Radio France au versement de dommages et intérêts pour avoir « violé son obligation de sécurité en matière de santé au travail en ne respectant pas les

préconisations de la médecine du travail. » Le jugement cite un courrier de février 2012 du médecin du travail précisant que « l'état de santé de Monsieur Cortade ne lui permet pas de conduire la nuit dans le cadre de son activité professionnelle ». Il évoque aussi un courrier de l'inspection du travail de décembre 2010 faisant état du « non-respect par l'employeur des préconisations de la médecine du travail ». On pourrait aussi y ajouter ce courrier plus récent de l'inspection du travail, envoyé en mai dernier au service des ressources humaines de Radio France. Il rappelle les termes de l'accord d'entreprise de 2009 portant sur « l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés » et notamment l'engagement, dans les articles 5 et 6, de « mettre en œuvre

l'accompagnement du collaborateur handicapé et son adaptation au poste de travail », ainsi que « les principes d'égalité de traitement relativement aux perspectives de carrière entre les salariés, sans discrimination liée à l'existence d'un handicap ». « En outre, sa situation [celle de François] se serait brusquement dégradée à compter du mois d'octobre 2014, lorsque vous auriez cessé de lui fournir du travail. À cet effet, il vous aurait adressé un courrier en recommandé et n'aurait pas reçu à ce jour de réponse de votre part », poursuit le contrôleur du travail. Il aura fallu cette affaire pour que Radio France discute sérieusement avec François d'une reconversion professionnelle, au service multimédia de Radio France. ■

\* Membre du bureau national du SNJ-CGT.

## Agence Hospimedia

# Licenciement annulé par le ministre du Travail

Saisi d'un recours hiérarchique adressé le 2 juin dernier contre l'autorisation de licenciement de Jean-Bernard Gervais, ancien rédacteur en chef d'Hospimedia<sup>1</sup>, le ministre du Travail a rendu son verdict. Dans un courrier du 13 novembre adressé à M<sup>e</sup> Avi Bitton, qui défend les intérêts du journaliste, il annule purement et simplement l'autorisation de licenciement. Motif : la décision prise par l'inspection du travail est dépourvue de motivation.<sup>2</sup> « L'inspecteur du travail ne précise pas la nature des faits reprochés ni ne se prononce expressément sur la réalité, et, le cas échéant, sur la gravité des faits reprochés au salarié ; sa décision est par conséquent insuffisamment motivée et encourt l'annulation. » Jean-Bernard Gervais, qui s'était présenté aux élections des délégués du personnel d'Hospimedia le 17 novembre 2014 sous l'étiquette SNJ-CGT, assure avoir été ensuite la cible de la direction d'Hospimedia. Sans que cette direction ne fournisse la moindre preuve, elle l'avait alors accusé d'« agressivité ». Le journaliste, embauché par Hospimedia en 2012, rapporte au contraire avoir été la cible d'actes malveillants de deux salariés de l'entreprise,

connus de la direction : insultes, blagues à connotation raciste (Jean-Bernard Gervais est métis africain), intimidations...

### L'enquête "impartiale" de la direction

Comme pour se dédouaner et préparer le licenciement de Jean-Bernard Gervais, la direction se targuait d'avoir mené une enquête « impartiale » en janvier 2015 sur ces faits dénoncés par Jean-Bernard Gervais. Contre toute attente, alors que les témoignages recueillis corroboraient en grande partie les dires du rédacteur en chef, la direction demandait le licenciement du syndicaliste pour faute grave. Salarié protégé, la demande était adressée à l'inspection du travail de Lille en mars dernier. Cette dernière a autorisé le licenciement, en requalifiant la faute grave en « cause réelle et sérieuse ». Dans l'exposé des motifs, l'inspection du travail n'a accordé ce licenciement qu'en vertu de la dégradation des relations de travail entre Jean-Bernard Gervais et ses employeurs. L'inspection a également tenu compte de l'état de santé extrêmement détérioré de Jean-Bernard, à la suite d'agissements de

la direction d'Hospimedia, que l'intéressé qualifie « d'une brutalité inouïe ». Dans un courrier adressé au procureur de Lille daté du 4 avril dernier, l'inspection du travail notait que Jean-Bernard Gervais n'avait commis aucune faute grave parmi les prétendus faits relevés par la direction.

### D'autres procédures suivent

La décision prise par le ministre est une première victorieuse dans un dossier qui comprend plusieurs procédures. En effet, outre le recours hiérarchique, Jean-Bernard Gervais a déposé avec son avocat une plainte au pénal devant le procureur de la République de Lille. Cette plainte pour harcèlement moral est actuellement instruite. Une autre plainte, devant le conseil des prud'hommes, à laquelle s'est associée le SNJ-CGT, a également été déposée pour licenciement abusif. Audience le 22 avril. ■

1. Hospimedia est une agence de presse basée à Lille, spécialisée dans « l'information des décideurs du sanitaire et du médico-social ».

2. Hospimedia a déposé le 18 décembre dernier un recours devant le tribunal administratif de Lille contre cette annulation de licenciement.

## Turquie

# La liberté de l'information GRAVEMENT MENACÉE par le régime Erdogan

Les intimidations et les emprisonnements de journalistes se poursuivent en Turquie, à l'image de Can Dündar et de Erdem Gül, du quotidien d'opposition *Cumhuriyet*, après la publication d'informations sensibles sur la fourniture d'armes à des groupes rebelles syriens.

Par Patrick Kamenka\*

L'arrestation fin novembre de deux journalistes turcs, Can Dündar et Erdem Gül, du quotidien d'opposition *Cumhuriyet*, quelques semaines après la victoire électorale du parti islamo-conservateur AKP, marque un nouveau et grave coup porté par le régime du président turc Recep Tayyip Erdogan contre la liberté de l'information dans ce pays. Depuis, la justice turque a requis contre eux la prison à vie pour « avoir porté atteinte aux intérêts de l'État par la publication de fausses images ». Leur « crime », aux yeux du chef de l'État qui les a menacés personnellement à la télévision, est d'avoir révélé à l'aide de documents datés

de janvier 2014 la livraison d'armes par les services secrets turcs à l'État islamique. Les syndicats de journalistes français (SNJ, SNJ-CGT, CFTD-Journalistes), membres de la FEJ, ont, aussitôt la nouvelle connue, adressé une lettre à l'ambassadeur de Turquie en France pour exiger leur libération (voir encadré page 32), lettre restée à ce jour sans réponse.

### Des hommes de main pour intimider les journalistes

Aujourd'hui, Can Dündar, rédacteur en chef, et Erdem Gül, chef du bureau d'Ankara, sont détenus dans les geôles de la sinistre prison de Silivri, à une soixantaine de kilomètres d'Istanbul. En signe

de solidarité, chaque jour des journalistes turcs organisent une manifestation symbolique, baptisée « la garde de l'espoir », en se postant sur une chaise devant les portes de Silivri. De plus, la rédaction du journal *Cumhuriyet* a tenu devant la prison une conférence de rédaction au nez et à la barbe des geôliers de Can et de Erdem.

À la veille des élections du 1<sup>er</sup> novembre, une délégation de huit organisations internationales luttant pour la liberté de la presse<sup>1</sup> s'était rendue en Turquie pour marquer sa solidarité avec le combat mené par le syndicat turc des journalistes (TGS) et pour dénoncer les atteintes au droit d'expression de la vingtaine de journalistes emprisonnés



►► et les procès dont ils sont victimes. Nous avons rencontré à cette occasion Can Dündar dans les locaux de son journal. Il était sous la menace d'une arrestation après les accusations formulées par le chef de l'État. À ses yeux, « la situation des journalistes est la pire depuis les années quatre-vingt, période des coups d'État militaires ». Non seulement le régime contrôle de plus en plus de médias via des groupes proches du pouvoir, mais il utilise un vaste arsenal judiciaire (lois antiterroristes, loi sur la diffamation contre le chef de l'État) pour faire taire les médias. Une centaine de procédures étaient en cours. La censure est utilisée contre les réseaux sociaux et le service public devient un outil de propagande d'où est exclue l'opposition. Et quand cela ne suffit pas, le pouvoir envoie des hommes de main pour faire

régner la peur et intimider les journalistes d'opposition. Ainsi, peu avant les élections, le quotidien *Hürriyet* a été attaqué par des militants de l'AKP qui ont roué de coups Ahmet Hakan, l'un des éditorialistes du journal. Il est important de rappeler que Can Dündar avait eu le courage de reproduire dans son journal, après la tuerie dans les locaux de *Charlie Hebdo*, la une du journal français. Il a été le seul média du monde arabo-musulman à oser le faire, ce qui lui a valu d'être attaqué et menacé physiquement par les gros bras du pouvoir.

**Interpeller les responsables politiques**

Plus que jamais, la solidarité doit jouer pleinement, notamment au moment où l'Union européenne et la Turquie

reprennent les négociations sur l'adhésion de cette dernière, en passant par pertes et profits la question des libertés de la presse et des droits des journalistes. La FEJ, lors d'une conférence, a souligné que de nombreux journalistes avaient été emprisonnés pour avoir publié des informations classifiées en vertu de la loi de protection de la sécurité. La FEJ a rappelé que les journalistes n'avaient aucune obligation à ce sujet et qu'en publiant ces informations d'intérêt général, ils faisaient leur travail. ■

*\* Membre du bureau national du SNJ-CGT, chargé de l'international.*

*1. Fédération internationale des journalistes, Institut international de la Presse, Comité pour la protection des journalistes, Reporters sans frontières, Article 19, Index for Censorship, Journalisme éthique.*

**L'Europe des pigistes**

# Traitements à géométrie variable selon les pays



Une nouvelle étude menée par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) révèle la diversité, en Europe, des situations professionnelles vécues par les journalistes pigistes et les écarts du niveau de protection de leurs droits sociaux.

**L**e 19 novembre dernier, la FEJ a organisé le rendez-vous semestriel avec son groupe d'experts sur les free-lances (FREG). Ensemble, les experts européens ont analysé les résultats d'une enquête menée depuis mai sur les statuts sociaux des journalistes indépendants et leur représentation au sein des associations professionnelles et des syndicats en Europe. Trente-trois organisations provenant de vingt-huit pays membres de la FEJ ont répondu au questionnaire en ligne. Les résultats révèlent des disparités inquiétantes entre les niveaux de protection des droits sociaux des journalistes indépendants et, notamment, concernant leur droit à s'organiser en syndicat pour défendre leurs intérêts professionnels.

(regroupant journalistes, imprimeurs, programmeurs, producteurs de CD...) tel que défini par le pouvoir. La qualité de membre du syndicat se perd automatiquement si vous êtes viré de votre emploi ou si vous changez de statut social. Légalement, c'est donc le pouvoir qui décide qui peut être membre du syndicat. Avec le soutien de la FEJ, nous avons mis sur pied une nouvelle catégorie de membres qui offre la possibilité aux journalistes free-lance de s'affilier au TGS et de profiter des avantages, même s'ils ne seront pas repris sur la liste officielle de nos membres », explique Gökhan Durmus, responsable de la section d'Istanbul au sein du TGS, lors d'un débat organisé au Press Club à Bruxelles. La qualité de membre requiert des critères divers selon les organisations. Dans la majorité des cas (78 % des répondants), les travailleurs indépendants doivent posséder un statut de journaliste professionnel défini par la législation nationale. En Azerbaïdjan, en Bulgarie et en Pologne, un seuil minimum de publications conditionne également l'adhésion. À noter qu'en Pologne, la cooptation des membres est toujours de mise ! Près d'un quart (23 %) des répondants affirment offrir une réduction sur le montant de la cotisation annuelle aux journalistes indépendants. En Espagne, celui-ci est diminué d'un tiers alors qu'en Roumanie il est

plafonné à 20 % de la cotisation payée par un journaliste professionnel salarié. D'autres associations professionnelles ont établi une cotisation fixe pour les journalistes indépendants alors que la contribution des travailleurs permanents est calculée en fonction de leur salaire. Seules 54 % des organisations répondantes disent prendre en charge spécifiquement la question des free-lances. ►►



**Une lettre ouverte à l'ambassadeur turc**

Dans une lettre ouverte à l'ambassadeur de Turquie en France, les trois syndicats français de journalistes membres de la FIJ et de la FEJ (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes) lui ont fait part de leur « consternation » après l'arrestation de Can Dündar et de Erdem Gül. Dans leur courrier, les syndicats rappellent que la plainte du président Erdogan « fait suite à un article et des photos publiés le 29 mai dans leur quotidien sous le titre : « Voici les armes dont Erdogan nie l'existence ». Le papier et les documents photo montrent des gradés de la gendarmerie et de la police, en janvier 2014, ouvrant l'arrière de camions contenant, selon le journal, des armes et munitions

destinées aux groupes rebelles en Syrie et fournies par les services secrets turcs (MIT). Ils évoquent également les menaces proférées par Erdogan contre le quotidien, déclarant que « l'auteur de ces informations le paiera cher ». Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes reprennent à leur compte la déclaration du TGS (Syndicat turc des journalistes) et du TGC (Association des journalistes de Turquie) selon laquelle « la publication de ces articles relevait du devoir des journalistes d'informer l'opinion publique. L'accès à l'information du public doit être garantie et respectée. » Les trois syndicats demandent la libération immédiate de nos confrères de *Cumhuriyet*, « mais aussi de la vingtaine de journalistes qui sont détenus en Turquie ».

◀ Le 29 mai dernier, le quotidien *Cumhuriyet* titrait en une : « Voici les armes dont Erdogan nie l'existence. »



**Can Dündar: "Nous résistons avec ténacité et croyance"**

Dans un message écrit depuis sa cellule et publié le 29 décembre par le quotidien *l'Humanité*, Can Dündar, évoquant les réflexions de Frédéric Joliot-Curie, avoue qu'il a lui-même « été parfois séduit par la pensée de [s'enfermer dans [sa] bibliothèque afin de pouvoir écrire [ses] livres ». Mais, poursuit-il, « cette même prise de conscience qu'a eue Joliot-Curie

nous a poussés, moi et mes collègues, vers la lutte dans les rangs démocrates. Puis-je laisser mon pays entre les mains d'un régime totalitaire ? Pouvons-nous nous enfermer dans nos bureaux, au lieu de travailler sur les dossiers sur lesquels nous avons enquêté, découvrant la corruption du pouvoir, la politique de guerre civile, le trafic d'armes ? [...] Par la leçon et

l'expérience française, nous savons très bien qui gagnera à la fin. C'est pour cela que nous résistons avec ténacité et croyance. Nous sommes solidaires de tous nos collègues qui, dans les différents coins du monde, luttent pour les mêmes causes. Nous croyons que c'est cette solidarité qui peut libérer l'humanité de la haine, de l'oppression et de la guerre. »

►► **Tarifs des piges : de 5 à 300 €**

La rémunération d'un article varie très fortement d'un pays à l'autre. En Roumanie, en Italie et en Ukraine, un article de 4 000 signes sera rémunéré 10, 21 ou 30 € (tarifs les plus bas des organisations répondantes) quand, en Autriche et en Suisse, le même article vaudra respectivement

150 et 300 €. Un article à destination de l'Internet peut également voir sa valeur diminuée de moitié ou plus : jusqu'à 5 € par article publié sur un support média en ligne en Macédoine et en Roumanie, et jusqu'à 6 € en Italie.

Près de la moitié des organisations (43 %) estiment que le système national de sécurité

sociale ne protège pas les droits sociaux des travailleurs indépendants. « La Fédération européenne des journalistes et son groupe d'experts sur les free-lances (FREG) appellent les responsables politiques nationaux et européens à revoir leurs copies en vue d'assurer un renforcement des droits fondamentaux des travailleurs free-lance. Dans plusieurs pays européens, nous constatons l'absence de liberté d'association pour les journalistes indépendamment de leur statut social, l'absence de dialogue social au sein des entreprises de presse, la multiplication des accords non écrits entre employeurs et travailleurs précaires et la violation des droits d'auteur qui ne font que promouvoir l'exploitation dans le secteur médiatique. Ce combat pour les droits sociaux ne peut qu'être mené en réunissant les salariés et les indépendants au sein d'une même organisation. La qualité et l'accès à l'information du public dans un pays dépend également des conditions de travail de ses journalistes », conclut Mogens Blicher Bjerregaard, président de la FEJ. ■

1. Pourcentage de journalistes indépendants au sein de l'Association des journalistes polonais (SDP) : 74 %. Pourcentage de journalistes indépendants au sein du Syndicat des journalistes allemands (DJU in Verdi) : 67,27 %.

## En France, 65 % de pigistes parmi les « premières » cartes de presse

En France, sur les 36 317 cartes de presse accordées par la CCIJP en 2014, 7 728 l'ont été à des pigistes, soit un peu plus de 21 %. Un chiffre qui exclut par définition les plus précaires n'ayant pas pu remplir les conditions pour obtenir la carte de presse. Sur le total général, 1 748 étaient des premières cartes de presse, dont 1 141 cartes accordées à des pigistes, soit plus de 65 %. Côté rémunération, la grille des quotidiens parisiens rémunère le feuillet à 66,25 € brut (hors ancienneté, treizième mois et congés payés). En presse spécialisée, il faut se contenter de 45 ou 42 €, selon que le tirage est de plus ou moins cinq mille exemplaires. Dernier exemple, les hebdomadaires et périodiques parisiens paient le feuillet 53,46 € brut. Rappelons que pour les

photographes pigistes, le SNJ-CGT se bat, avec d'autres organisations du collectif photographes, pour que soit reconnue une rémunération basée sur le temps de travail, prenant en compte le temps consacré au reportage mais également à sa préparation et à la postproduction. Dernier élément et pas des moindres : depuis la loi Cressard de 1974, les journalistes pigistes se sont vu reconnaître les mêmes droits que leurs consœurs et confrères mensualisés (rémunération exclusivement en salaire, prime d'ancienneté, treizième mois, protection sociale...). Mais, plus de quarante ans après, l'application de cette loi ne va pas de soi pour tous les patrons. Sans parler des accords rabotant ces droits signés par certains syndicats.

## Livre

# Souvenirs d'Humanité, version internationale

« Quelques jours avant le crime [l'attentat meurtrier contre Charlie Hebdo du 7 janvier 2015], j'avais diné avec Wolinski. Nous avions mis au point un livre commun réunissant quelques anecdotes de nos années passées à l'Humanité. J'ai écrit seul *Trente ans d'Humanité. Ce que je n'ai pas eu le temps de vous dire* », raconte José Fort un an après la tuerie. Correspondant du quotidien à La Havane et en Amérique latine, puis responsable des pages internationales de l'Humanité, José Fort évoque les nombreuses rencontres effectuées tout au long de sa carrière, de Castro à Chavez, de Mandela à Arafat. Le livre fourmille d'anecdotes drôles ou cocasses, mais aussi de souvenirs émouvants. En particulier ceux évoquant

le destin de Lise London, l'épouse d'Arthur London, et les heures tragiques vécues par le couple en pleine répression stalinienne en Tchécoslovaquie. José Fort trace également un portrait très sensible de Dolorès Ibarurri, intitulé « la Pasionaria pour toujours », notamment lorsqu'elle apprend par un appel téléphonique de Nikita Khrouchtchev la mort de son fils Ruben à Stalingrad en 1942. Beaux passages aussi sur le dirigeant espagnol Marcelino Camacho, fondateur des Commissions ouvrières (CCOO). Sans oublier le coup de chapeau sensible à « Rol », Henri Rol-Tanguy, le « métallo devenu lieutenant-colonel ». L'ouvrage s'achève sur les années Dubcek et « la nostalgie du socialisme démocratique » à Prague, la chute du Mur. José Fort conclut en affirmant que « le socialisme



reste à inventer ». « Un socialisme, marqué au fer, de liberté, de démocratie, ouvert au monde des innovations, tirant l'expérience d'un passé définitivement révolu et tourné sur la modernité », écrit notre confrère. ■

P. K.

Trente ans d'Humanité. Ce que je n'ai pas eu le temps de vous dire, José Fort, éditions Arcane 17, 162 p., 16 €.

## États-Unis

# Mumia va mieux mais sa santé reste fragile

Mumia Abu-Jamal, journaliste afro-américain, membre d'honneur du SNJ-CGT, emprisonné depuis plus de trente ans pour un crime qu'il a toujours nié, a reçu la visite d'une délégation française. Il garde le moral, même si sa situation n'est guère enviable.

Par Jacky Hortaut\*

Une délégation française s'est rendue aux États-Unis du 9 au 15 novembre<sup>1</sup>. Rythmée par de nombreuses rencontres, ce séjour avait en point d'orgue une visite à Mumia. Un moment toujours empreint d'émotions fortes, et plus encore cette fois en raison de l'état de santé et des images que nous avions en tête d'un homme malade, amaigri et se déplaçant en fauteuil roulant (voir *Témoins* n° 59). Entrant dans la salle commune de visite, notre premier regard se porta sur un prisonnier venant à notre rencontre sourire aux lèvres et bras ouverts. C'était bien Mumia ! Séquelle de la maladie, sans dreadlocks et la tête couverte d'un bonnet. Après les embrassades, nous nous asseyons autour d'une table. La discussion s'engage rapidement, notamment sur sa santé. Mumia se veut rassurant en nous déclarant qu'il va mieux, qu'il a repris un peu de poids et que les soins qui lui sont prodigués depuis son séjour à l'hôpital produisent des effets bénéfiques (eczéma et démangeaisons en régression, taux de diabète stabilisé, tension très surveillée). Son avocat nous avait prévenus, Mumia ne se plaint jamais mais son état reste fragile et sa vie, sans traitement, est toujours en danger.

### L'écriture d'un nouveau livre

Mumia nous décrit avec humour ses conditions de détention à l'infirmerie de la prison comme un espace de vie confortable avec, pour luxe, une douche personnelle et un traitement régulier d'exposition sous lampe solaire pour regagner un peu de vitamines. Il tient à nous relater la gentillesse du personnel médical de l'hôpital qui l'a accueilli et soigné en mai dernier (il était alors au plus mal). Seule ombre à cette ambiance humaine, il était pieds

et mains attachés aux quatre coins de son lit et plusieurs policiers stationnaient jour et nuit derrière la porte de sa chambre. Il éclate de rire en nous contant cet encadrement ridicule au chevet d'un homme malade. Il en profite pour nous dire sa gratitude envers ceux qui l'ont soutenu durant cette période difficile. Ensuite s'engage un débat, trois heures durant, entre les deux journalistes (Patrick et Mumia). Sont évoquées notamment la situation des autres prisonniers atteints comme lui du virus de l'hépatite C, la mobilisation militante et le combat judiciaire pour obtenir le traitement permettant d'éradiquer la maladie, l'incarcération de masse aux États-Unis avant un large tour d'horizon des problèmes du monde et des souffrances imposées aux peuples, à l'exemple insupportable de ce que vit le peuple palestinien. Autant de sujets inépuisables dans la bouche de Mumia. Il nous informe s'être remis à l'écriture de son prochain livre, consacré à l'impérialisme américain. Moment de grande émotion, cette rencontre chaleureuse et passionnante prend fin. Nous quittons la prison avec un sentiment de responsabilité et de solidarité renforcé envers cet homme courageux, toujours debout et vaillant dans son combat contre la maladie et pour sa libération.

### Pour la première fois, une réponse du gouverneur

La délégation a également fait des rencontres inoubliables avec des militants américains qui donnent à leur pays un visage inhabituel de solidarité et de fraternité humaine. En marge de ces réunions et des rendez-vous médiatiques, la délégation française a rencontré le représentant du consul de France à Philadelphie, pour le sensibiliser à la gravité de l'état de santé de Mumia et des prisonniers en



Portrait de Mumia Abu-Jamal réalisé par l'artiste Mustapha Boutadjine. Photo Dominique Dionisi.

### Des parlementaires français et européens protestent

À l'initiative de Patrick Le Hyaric, député au Parlement européen, cent quinze parlementaires français et européens, issus d'une quinzaine de pays et de toutes opinions, ont interpellé le gouverneur de Pennsylvanie à propos de la gravité de l'état de santé de Mumia et du refus de l'administration pénitentiaire de l'autoriser à bénéficier d'un traitement lui permettant de se soigner.

Pennsylvanie. Sollicité par Patrick Le Hyaric, le gouverneur de Pennsylvanie s'est excusé de ne pouvoir recevoir la délégation en raison de son indisponibilité. C'est la première fois que le plus haut dirigeant de Pennsylvanie prend le soin de répondre à ce type de sollicitation. Les trente mille cartes-pétitions signées par des Français à son attention en sont sans doute la raison. ■

\* Représentant de la CGT au collectif français « Libérons Mumia ».

1. Composée de Patrick Le Hyaric, député au Parlement européen, directeur de l'Humanité, Marie Ringot, assistante parlementaire de Patrick Le Hyaric, Claude Guillaumaud, de l'association Just Justice, coanimatrice du collectif français « Libérons Mumia », et Jacky Hortaut.